

20

20

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DU FRONTONNAIS**
Communauté de Communes

Le Frontonnais
Communauté de communes

3 rue du Vigé
31620 Bouloc

tél : 05.61.82.13.32
contact@cc-dufrontonnais.fr

cc-dufrontonnais.fr

Conception et rédaction:
Service de communication de la CCF
Maëva Bonfill
Alexandra Eymeri-Douzans

Impression : Imprimerie Equinox
Images : Flaticon.com

EDITO

La Communauté de communes du Frontonnais est un outil au service des 10 communes de notre territoire. Née en 2013 avec un large panel de compétences, dans le contexte du fort essor démographique et socio-économique du Nord Toulousain, notre communauté de communes a naturellement mis du temps à se structurer et ce pendant que l'Acte III de la décentralisation, avec la loi MAPTAM et la loi NOTRe, n'a cessé d'étayer le socle des compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale (gestion des milieux aquatiques, développement économique) et d'élargir la palette des compétences optionnelles. Passée à la fiscalité professionnelle unique en 2018, la CC du Frontonnais a accompli un travail de réflexion, d'analyse et de projection qui nous a permis d'arrêter en 2019 les grands axes stratégiques de notre projet de territoire et de nous doter d'un Plan Climat Air Énergie Territorial.

2020, année de renouvellement du Conseil communautaire, a été aussi placée sous le sceau de l'épidémie de Covid-19. Si la crise sanitaire a pu perturber nos calendriers, elle n'a pas pour autant infléchi une dynamique déjà à l'œuvre. Au contraire, elle a mis en exergue le besoin aigu d'une bonne gouvernance de proximité et l'importance d'un dialogue franc et partenarial avec les communes, fondé sur le respect scrupuleux de nos règles collectives.

L'intercommunalité sert un objectif d'efficience, elle doit nous permettre de mieux poursuivre nos objectifs communs, elle accompagne nos projets mutualisés, elle vient à l'appui des communes à chaque fois que la demande lui est formulée. Ce rapport d'activité offre une analyse qualitative et quantitative du travail de nos services pendant l'année 2020. À ce titre, il est autant une image raisonnée de notre gouvernance intercommunale, qu'un instrument qui doit nous inviter à réfléchir et à débattre des axes de notre avenir que nous voulons construire en commun.

Hugo CAVAGNAC

Président de la CC du Frontonnais,
Maire de Fronton

SOMMAIRE

01. Fonctionnement et moyens généraux

Missions et compétences	09	Marchés publics	16
Elus communautaires	10	Budget	18
Commissions	12	Ressources humaines	20
Organigramme des services	14	Informatique	21

02. Un territoire attractif

Aménagement de l'espace	24	Création, Aménagement et Entretien de la voirie	30
Politique du logement et cadre de vie	28	Promotion du territoire	34
		Développement économique	36

03. Un territoire solidaire

Action sociale d'intérêt communautaire	42	Aire d'accueil des gens du voyage	51
---	----	--	----

04. Un territoire d'avenir

Protection et mise en valeur de l'environnement	54	Les cycles de l'eau	60
Plan Climat Air Energie Territorial	58		

06

22

40

52

01.

Fonctionnement et moyens généraux

Carte d'identité du Frontonnais

Une **Communauté de Communes** n'est pas une Collectivité Territoriale mais un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Comme les Syndicats avant, son but est de permettre aux communes de coopérer en mutualisant des moyens, de mettre en oeuvre les compétences fixées par les lois ou voulues librement par les élus conformément à un projet de développement partagé et cohérent.

CRÉATION

1er janvier 2013

10 COMMUNES

Bouloc
Castelnau
d'Estrétefonds
Cépet
Fronton
Gargas
Saint-Rustice
Saint-Sauveur
Vacquiers
Villaudric
Villeneuve-lès-Bouloc

NOMBRE D'HABITANTS

26 335 habitants en 2017
(INSEE 2020)

SUPERFICIE

160,95 km²



Missions et compétences

La Communauté de Communes mène, en concertation avec les 10 communes, des missions de proximité, ancrées dans les réalités quotidiennes des habitants, des entreprises et des personnes vulnérables ou en difficulté.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et schéma de secteur

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Schéma Départemental pour l'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV)

Collecte et traitement des déchets

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Développement économique

- Aménagement et développement des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques
- Observatoire du commerce

Promotion touristique

- Soutien au développement touristique

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Création, aménagement et entretien de la voirie

Politique du logement et du cadre de vie

Action sociale d'intérêt communautaire

- Gestion des crèches multi-accueils, des Relais d'Assistants Maternels (RAM), des Lieux d'Accueil Enfants et Parents (LAEP) et des Centres d'Animation Jeunesse (CAJ).

Protection et mise en valeur de l'environnement

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Ecole de Musique Intercommunale

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

Développement touristique

- Création, aménagement et entretien des sentiers de randonnée

Établissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques

- Etablissement et mise à disposition d'infrastructures pour recevoir des réseaux et câbles ; établissement et exploitation de réseaux de communications électroniques; fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée

Réseau pluvial

- Création et entretien des réseaux et ouvrages du réseau des eaux pluviales

Parkings

- Création, aménagement et entretien des parkings ouverts au public, non clos

Mise en oeuvre d'un système d'information géographique (SIG)

Gestion post-exploitation de l'ancienne installation de traitement des ordures ménagères de Villeneuve-lès-Bouloc

Élus communautaires

PRÉSIDENT /
Communauté de Communes
du Frontonnais

Hugo CAVAGNAC
Maire de Fronton



VICE-PRÉSIDENT /
Développement
Economique et Emploi

Daniel DUPUY
Maire de Castelnaud d'Estrétefonds



VICE-PRÉSIDENT /
Gestion du patrimoine
et Voirie

André GALLINARO
Maire de Villeneuve-lès-Bouloc



VICE-PRÉSIDENT /
Aménagement
de l'espace

Serge TERRACLE
Maire de Bouloc



VICE-PRÉSIDENT /
Aide à la Personne et
Chantiers d'insertion

Edmond AUSSEL
Maire de Saint-Rustice



VICE-PRÉSIDENT /
Petite Enfance
Jeunesse

Rodolphe JACQUOT
Maire adjoint de Vacquiers



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du Président et des Vice-Présidents, le Bureau communautaire se réunit toutes les deux semaines.

Il pilote les orientations stratégiques de la Communauté de Communes, examine, arbitre et décide les projets qui seront à présenter au conseil communautaire.

VICE-PRÉSIDENTE /
Protection de
l'Environnement

Janine GIBERT
Maire de Gargas



VICE-PRÉSIDENTE /
Promotion du
Territoire

Colette SOLOMIAC
Maire de Cépét



VICE-PRÉSIDENT /
Grand et petit
Cycles de l'eau

Philippe PETIT
Maire de Saint-Sauveur



VICE-PRÉSIDENT /
Commande publique
et mutualisation

Denis PARISE
Maire adjoint de Villaudric



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Composé de 34 membres élus au suffrage universel direct dans les communes, le Conseil communautaire est l'organe délibérant de l'EPCI, chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées.

Le nombre de conseillers communautaires élus dans chaque commune est déterminé, par la loi, en fonction de la population de chaque commune. Le Conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de son Président.

8 SIÈGES

CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS

- Daniel DUPUY
- Sandrine SIGAL
- Laurent MARTY
- Anne-Marie DELLAC
- Dante BRUN
- Vincent DUSSART
- Véronique ROBIN
- Nadine ABAD-LAHIRLE

FRONTON

- Hugo CAVAGNAC
- Karine BARRIERE
- Horacio CARVALHO
- Charlotte BOUDARD PIERRON
- Pierre JEANJEAN
- Marie Ange SORIANO
- Patrick IGON
- Elizabeth BROCCO

6 SIÈGES

BOULOC

- Serge TERRANCLE
- Marie-Hélène CHEVALIER
- Jean-Pierre ROUANET
- Béatrice CEZERAC
- Gilbert ESTAMPE
- Anne-Marie FERNEKESS

2 SIÈGES

CÉPET

- Colette SOLOMIAC
- Jean-Michel FOUGERAY

SAINT-SAUVEUR

- Philippe PETIT
- Marina DAILLUT

VACQUIERS

- Virginie CLAVEL ALBAR
- Rodolphe JACQUOT

VILLAUDRIC

- Christelle MARROT
- Denis PARISE

VILLENEUVE-LÈS-BOULOC

- André GALLINARO
- Sophie TIRMAN

1 SIÈGE

GARGAS

- Janine GIBERT
- Suppléante : Marina LASKRI

SAINT-RUSTICE

- Edmond AUSSEL
- Suppléant : Damien LECORRE

Commissions

Le conseil communautaire peut librement constituer en son sein des commissions thématiques, permanentes ou temporaires, qui sont chargées de préparer les décisions du bureau ou du conseil communautaire, mais ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels. Les commissions sont présidées de droit par le Président de la CCF, secondé par un vice-président élu parmi les membres de la commission.

COMMISSION / Aide à la personne et Chantiers d'insertion

Vice-Président : Edmond AUSSEL

Membres : Edmond AUSSEL, Michèle BEGUE, Elizabeth BROCCO, Beatrice CEZERAC, Céline DUVERGER, Janine GIBERT, Isabelle GUILLOT, Christine LADOUX, Colette LE BLAYE, Michèle JOB, Missoum KETTOU, Sabrina LANES, Monique PICAT, Corinne QUERCY, Véronique ROBIN, Sandrine SIGAL, Sophie TIRMAN

Technicienne : Karine GRANERO

COMMISSION / Commande publique et Mutualisation

Vice-Président : Denis PARISE

Membres : Patrick BAQUE, Lionel BIGARAN, Virginie CLAVEL, Olivier CORACIN, Janine GIBERT, Alain HINAUX, Sabrina LANES, Raymond LAUTA, Damien LECORRE, Christelle MARROT, Denis PARISE, Véronique ROBIN, Gimer ROUGE GANEFF, Bouchra ROUYER, Olivier SAURA, Mathilde VILBOUX

Technicienne : Isabelle GATINEAU

COMMISSION / Protection de l'environnement

Vice-Président : Janine GIBERT

Membres : Armelle BENJAOUAHDOU, Frédérique BONNET, Charlotte BOUDARD-PIERRON, Dante BRUN, Mélanie CALMONT, Virginie CLAVEL, Loïc CONSTANS, Janine GIBERT, Laurent GRATACOS, Rodolphe JACQUOT, Frank MAZET, Jacques OF, Corinne QUERCY, Jean-François SACRE, Edwige SALVADOR.

Technicien : Christophe LARTIGUES

COMMISSION / Aménagement de l'Espace et Politique de l'habitat

Vice-Président : Serge TERRANCLE

Membres : François BATAILLE, Michèle BEGUE, Dante BRUN, André GALLINARO, Janine GIBERT, Marlène GONCALVES, Didier FRANCOU, Pierre JEANJEAN, Gérard KARAGOZIAN, Damien LECORRE, Remi PEROTIN, Philippe PETIT, Philippe PROVENDIER, Jean-François SACRE, Sylvie SAVY, Sandrine SIGAL, Serge TERRANCLE

Techniciennes : Valérie DERAMOND (instruction) et Marion BORULL (planification)

COMMISSION / Appels d'offres

Président : Hugo CAVAGNAC

Membres titulaires : André GALLINARO, Janine GIBERT, Philippe PETIT, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE.

Membres suppléants : Edmond AUSSEL, Sandrine BALLAND, Vincent DUSSART, Rodolphe JACQUOT, Denis PARISE

Technicienne : Isabelle GATINEAU

COMMISSION / Grand et petit Cycle de l'Eau

Vice-Président : Philippe PETIT

Membres : Nicolas ALIBEU, Edmond AUSSEL, Henri BORRULL, Jean-Emmanuel BOULISSIERE, Lilian CLEDE, Daniel DUPUY, Didier FRANCOU, Janine GIBERT, Jacques OF, Michel PABAN, Denis PARISE, Remi PEROTIN, Philippe PETIT, Liliane PLA, Alain RIQUET, Jean Luc VERDOT, Michel WASTJER

Technicien : Christophe LARTIGUES

**COMMISSION /
Développement économique**

Vice-Président : Daniel DUPUY

Membres : Edmond AUSSEL, Audrey BRAUD, Daniel DUPUY, Fabienne FAU, Didier FRANCOU, Janine GIBERT, Alain HINAUX, Patrick IGON, Rodolphe JACQUOT, Jean-Julien MAZERIES, Jacques OF, Denis PARISE, Jean-Pierre ROUANET, Marie-Ange SORIANO, Damien TIRLOY, Sébastien VERDEAU BORNE, Mathilde VILBOUX

Technicienne : Chloé AMARA

**COMMISSION /
Petite enfance et Jeunesse**

Vice-Président : Rodolphe JACQUOT,

Membres : Nadine ABAD-LAHIRLE, Karine BARRIERE, Francis BENARROUS, Philippe BRACHET, Marie-Hélène CHEVALIER, Céline DUBOUX, Jean-Michel FOUGERAY, Janine GIBERT, Rodolphe JACQUOT, Sylvie LASBENNES, Michelle LISSARRE, Laurent MARTY, Marie-Cécile OUNNAS, Suzanne PONS, Sophie TIRMAN, Mathilde VILBOUX

Technicienne : Karine GRANERO

**COMMISSION /
Finances**

Vice-Président : Vincent DUSSART (Castelnau d'Estrétefonds)

Membres : Edmond AUSSEL, Audrey BRAUD, Hugo CAVAGNAC, Philippe CAUVIN, Virginie CLAVEL, Daniel DUPUY, Vincent DUSSART, Didier FRANCOU, André GALLINARO, Janine GIBERT, Marina LASKRI, Raymond LAUTA, Damien LECORRE, Jacques OF, Philippe PETIT, Philippe PROVENDIER, Bouchra ROUYER, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE, Mathilde VILBOUX,

Techniciennes : Evelyne PEYRANNE et Sylvie RUEDAS

**COMMISSION /
Gestion du patrimoine**

Vice-Président : André GALLINARO

Membres : Edmond AUSSEL, Michèle BEGUE, Dante BRUN, Olivier CORACIN, Horacio CARVALHO, Gilles CROS, Anne-Marie DELLAC, Anne-Marie FERNEKESS, André GALLINARO, Maurice GARRABET, Didier GARRIGUES, Janine GIBERT, Benjamin HENEIN, Christelle MARROT, Patrick PETIT, Alain RIQUET, Jean-Pierre ROUANET, Michel WASJTER,

Technicien : Christophe LARTIGUES

**COMMISSION /
Promotion du territoire**

Vice-Président : Colette SOLOMIAC

Membres : Nadine ABAD-LAHIRLE, Jean-Emmanuel BOULISSIERE, Marina DAILLUT, Gilbert ESTAMPE, Janine GIBERT, Rodolphe JACQUOT, Alexis JAUZION, Michèle JOB, Nicolas LE CHEVILLER, Michele LISSARRE, Nathalie POURCEL, Abdel RIAD, Maria RUBIO, Colette SOLOMIAC, Marie-Ange SORIANO, Muriel TORNOS -

Technicienne : Géraldine RODRIGUEZ

**BUREAU
COMMUNAUTAIRE**

PRÉSIDENT
Hugo CAVAGNAC

**DIRECTRICE
GÉNÉRALE DES
SERVICES**
Evelyne PEYRANNE

ADJOINTE DGS
Isabelle GATINEAU

**PÔLE
AMÉNAGEMENT
DE L'ESPACE**

Valérie DERAMOND

● **Planification**
Marion BORRULL

● **Habitat**
Valérie DERAMOND

● **Instruction
des sols**
Valérie DERAMOND

**PÔLE
ENVIRONNEMENT**

Christophe LARTIGUE

● **Gestion de l'eau**
Christophe LARTIGUE

● **Gestion et valorisation
des déchets**
Christophe LARTIGUE

**PÔLE
TECHNIQUE
INGÉNIERIE**

Christophe LARTIGUE

● **Exploitation**
Brice BAILLUS

● **Ingénierie**
Christophe LARTIGUE

● **GDP**
Stéphan LAPORTE

● **Bâtiments**
Francis LACHURIE

**PÔLE
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

Isabelle GATINEAU

● **Finances et
Commande publique**
Sylvie RUEDAS

● **Ressources
humaines**
Séverine BISMES

● **Communication**
Axelle DE GRYSE
Elisa ARPIZOU

● **BDT - SIG**
Raphaël ROQUET

Organigramme des services

POLICE

Stéphane DESCOINS

PÔLE ÉCONOMIQUE

Chloé AMARA

● **Aide aux entreprises**
Géraldine RODRIGUES

● **Développement
Économique**
Chloé AMARA

PÔLE PROMOTION DU TERRITOIRE

Karine GRANERO

● **Tourisme**
Hélène PRADIER

● **Événementiel**
Karine GRANERO

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

Karine GRANERO

● **Social / Insertion
Bureau de l'emploi**
Karine GRANERO

● **Éducation**
Karine GRANERO

Marchés publics

MARCHÉS DE TRAVAUX

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Création d'une voie du Lieu-dit La Croix sur la commune de Bouloc	DELAMPLE VRD	76 382,25 €
Travaux réseau pluvial voie d'accès nouveau stade de Fronton	FRONTON TP	29 975,00 €
Création voie d'accès chantier nouveau stade à Fronton	FRONTON TP	31 072,00 €
Mise en place de sol souple à la crèche de Fronton	EYCHENNE	26 193,20 €
Travaux chemin du Capech à Castelnau d'Estrétefonds	GRUPEMENT EIFFAGE ROUTE SPIE BATIGNOLLES MALET	49 880,50 €
Toiture crèche de Fronton	SOREBA	44 072,94 €
Travaux pour réseau pluvial sur la commune de Bouloc	OMNI TRAVAUX	20 479,00 €
Travaux pour cheminement piétonnier rue des Guigners à Bouloc	GRUPEMENT EIFFAGE ROUTE SPIE BATIGNOLLES MALET	28 194,50 €
Travaux pour réseau pluvial sur la commune de Bouloc	OMNI TRAVAUX	20 479,00 €
Aménagement d'un parking à la maison médicale à Villeneuve-lès-Bouloc	COLAS SUD-OUEST	85 603,81 €
Travaux carrefour avenue Montauban et rue Paillas à Castelnau d'Estrétefonds	GRUPEMENT EIFFAGE ROUTE SPIE BATIGNOLLES MALET	24 546,00 €
Création d'un Parvis au niveau de la Médiathèque à Castelnau d'Estrétefonds	EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST	309 450,00 €
Mise en place d'un système de rafraîchissement et de chauffage à la crèche de Castelnau d'Estrétefonds	ARC CLIMATISATION	126 417,48 €
Aménagement d'un carrefour giratoire RD4 et RD29 à Fronton	OMNI TRAVAUX	205 848,00 €
Travaux de busage Chemin Caillol à Fronton	GRUPEMENT EIFFAGE ROUTE SPIE BATIGNOLLES MALET	146 327,00 €
Mur de soutènement / Aménagement stationnement et trottoirs aux abords des ateliers municipaux à Bouloc	GRUPEMENT EIFFAGE ROUTE SPIE BATIGNOLLES MALET	93 829,20 €
Travaux de point à temps sur le territoire de la Communauté de Communes du Frontonnais	GRUPEMENT EIFFAGE ROUTE SPIE BATIGNOLLES MALET	290 122,50 €
Création d'un réseau pluvial Lieu-dit « Les Boulbènes » à Castelnau d'Estrétefonds	DELAMPLE VRD	385 188,34 €

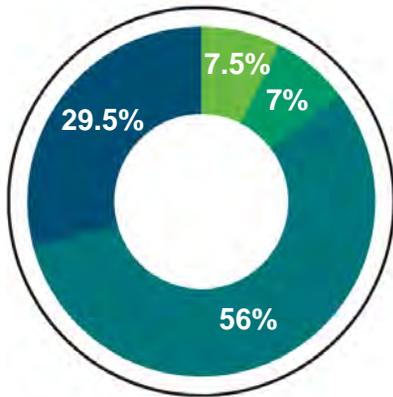
MARCHÉS DE FOURNITURES ET DE SERVICES

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Prestation balayage sur les communes de Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds et Fronton	OPE	22 950,00 €
Etude de réseau de voirie	GRACCHUS	39 050,00 €
Véhicule intervention sentiers randonnées + carte grise	GUIRADO AUTOMOBILES	23 098,77 €
Acquisition d'un camion BOM	UGAP	189 170,30 €
Acquisition d'un tracteur-épareuse-banquetteuse	UGAP	133 780,58 €
Acquisition de bacs roulants et de pièces détachées pour la collecte des déchets ménagers et assimilés	CONTENUR SL	44 072,94 €
Gestion et exploitation du multi-accueil et du RAM sur la commune de Castelnau d'Estrétefonds	MUTUALITE FRANCAISE HAUTE-GARONNE	820 677,00 €
Gestion et animation des C.A.J situés sur les communes de Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds, Fronton et Villaudric	LEC GRAND SUD	323 955,31 €

Budget

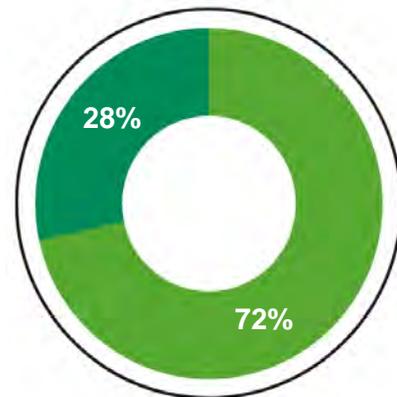
Budget principal

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en 2020)



- Charges à caractère général
- Frais de personnel
- Remboursement des intérêts de la dette
- Autres charges de gestion courante

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en 2020)



- Impôts
- Autres

RÉSULTAT : 3 893 333.93 €
(en 2020)

COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA CCF POUR LE COMPTE DES COMMUNES (en 2020)

Compétences exercées	Charges de fonctionnement (en €)	Part dans les dépenses de fonctionnement
Administration générale	6 715 587	43.85 %
Aménagement de l'espace	514 093	3.36 %
Centre d'Animation Jeunesse	358 131	2.34 %
Développement économique	544 144	3.55 %
Environnement	1 806 557	11.80 %
Multi Accueil - Crèches	1 169 598	7.64 %
Police (6 communes sur 10)	55 107	0.36 %
Promotion du territoire	186 991	1.22 %
Relais d'Assistantes Maternelles	146 814	0.96 %
Services à la population (TAD, portage repas)	767 904	7.20 %
Technique Ingénierie	2 715 318	17.73 %

Fiscalité professionnelle unique

Passée à la fiscalité professionnelle unique en 2018, la CC du Frontonnais verse chaque année aux communes une allocation de compensation calculée sur la base des données économiques de 2017. Ces données peuvent être révisées librement avec l'accord des communes.

ALLOCATIONS DE COMPENSATION

(en 2020)

Bouloc	Castelnau	Cépet	Fronton	Gargas
420 201 €	2 597 084 €	171 987 €	712 753 €	63 281 €
Saint-Rustice	Saint-Sauveur	Vacquiers	Villaudric	Villeneuve
24 012 €	583 213 €	86 458 €	65 748 €	1 037 961 €

soit au total
5 762 698 €

Fiscalité 2020

Contribution Foncière des Entreprises	31.63 %
Taxe d'habitation	8.99 %
Taxe Foncière Propriétés bâties	7.26 %
Taxe Foncière Propriétés non bâties	36.48 %

Budget annexe

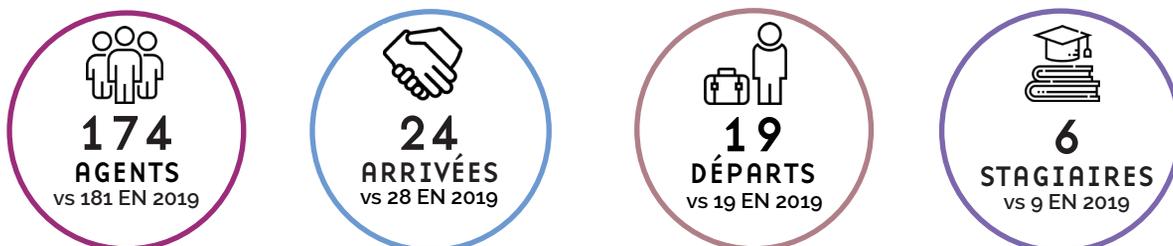
Budget collecte et valorisation des déchets

	Fonctionnement		Investissement		11.50 % Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Prévision budgétaire	4 556 624 €		844 680 €		1.80€ /litre Redevance spéciale
Réalisation 2020	4 162 121 €	4 586 283 €	115 340 €	612 500 €	
Résultat 2020	424 162 €		497 159 €		

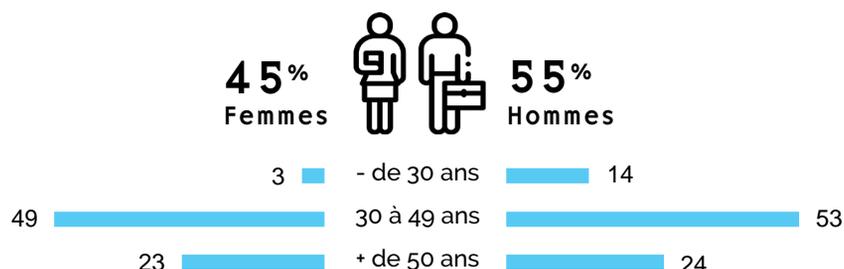
Ressources humaines

La gestion des ressources humaines est assurée par trois agents dont deux titulaires (le premier en temps complet et le second à temps partiel sur autorisation) et un contractuel à temps complet, stagiaire en Septembre 2020.

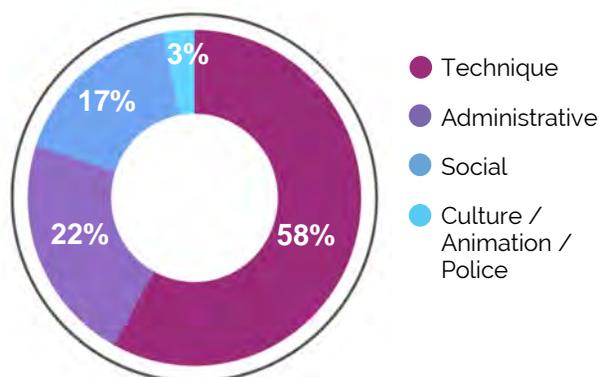
Les effectifs en 2020



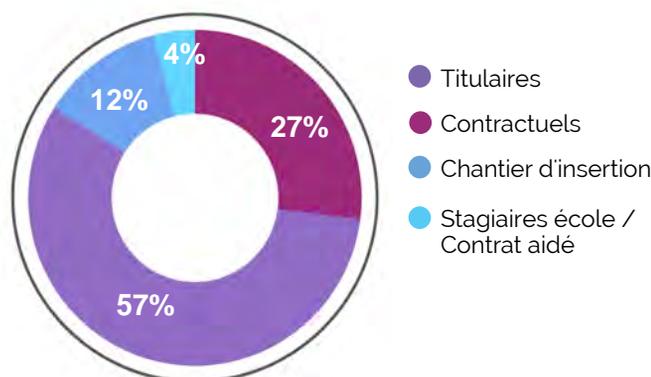
Répartition des agents par âge et par sexe



Répartition des agents par filière



Répartition des agents par statut



Répartition des agents par catégorie



Suivi des carrières & Formation

Stagiairisation	1
Titularisation	7
Avancement d'échelon	39
Avancement de grade	6
Formations	68

Informatique

Le service informatique est constitué d'un agent à temps complet, en charge de la mise à jour de la Banque de Données Territoriales, de la gestion du parc informatique de la CCF (matériels et logiciels, hors logiciels métiers de chaque service) et de la gestion du parc de téléphonie.

Telecom / Messagerie / Informatique : les nouveautés de l'année



Enrichissement des fonctionnalités de la messagerie avec la **suite MS Office Online** permettant dès le premier confinement de disposer de MS Word ou MS Excel en lien avec l'extranet de la CCF, mais aussi de MS Teams pour les phases en distanciel.



La mise en place d'une fibre dédiée de 100 Mo en juillet 2020 via l'opérateur Fullsave entre les 4 principaux sites géographiques de la CCF. Ils sont désormais reliés entre eux par un réseau dit MPLS comme s'ils étaient dans un même bâtiment. La gestion des utilisateurs de ces différents sites est centralisée sur le serveur principal à Boulac. Un serveur de secours est positionné sur Fronton dans le cadre d'un **Plan de Reprise d'Activité (PRA)**. En cas de coupure du serveur principal, le relais est instantané et de nouvelles instances de sauvegardes intersites sont en place.



Déploiement de la téléphonie sur internet (VOIP) offrant la possibilité d'un Serveur Vocal Interactif (SVI) sur le numéro d'appel de la CCF permettant ainsi un accueil personnalisé. En outre, via l'**application Wildix** de gestion de la VOIP, on peut désormais disposer de la téléphonie fixe en télétravail, tout comme d'annuaires web.

Le système d'Information Géographique (SIG), un outil informatique d'une importance capitale

La migration de la BDT (Banque de données Territoriale) en postes fixes (STARGIS) vers un SIG orienté full web (GEO) a nécessité un traitement conséquent des données.

GEO est composé de plusieurs modules ou applications. L'application de base est **GEOCADASTRE** qui concentre la majorité des thèmes : cadastre, PLU, zones de TA majorée, classement des voies, réseaux de eau et d'assainissement, zones d'activités, circuits de randonnée etc...

La **formation des utilisateurs** sur GEOCADASTRE fin février 2020 a permis de lancer plus concrètement le projet avec les premières données disponibles. La remontée des données a été progressive pour éviter toute perte. La très grande majorité des données est désormais présente et des processus de mises à jour ont pu débuter. La force de la Banque de Données Territoriales est la **diversité des thèmes présents, aussi bien communaux qu'intercommunaux**. Le nombre d'utilisateurs est d'environ 90.

Le SIG GEO est désormais interfacé avec OXALIS, le logiciel d'instruction des actes d'Urbanisme. Le lien est mis en place au travers du thème Cadastre et se nomme GEOXALIS.

GEO permet la **création d'applications SIG orientées métier**. Ainsi, les applications GEO VOIRIE et GEO ESPACES VERTS spécialement développées sont en phases de recettage. Les applications GEO AEP (eau potable) et GEO AC (assainissement collectif) sont prises sur étagères et nécessitent plus de temps en migration. En effet, on passe d'un aspect cartographique avec des données attributaires à un modèle orienté plus hydraulique. Le mode web de ces applications permet une **mise à jour plus efficiente de ces données**.

02.

Un territoire attractif

Aménagement de l'espace

L'aménagement de l'espace concerne l'organisation globale du territoire considéré dans une perspective dynamique et envisagé sous l'aspect de l'utilisation des sols, de l'organisation du bâti, de la répartition des équipements et des différentes activités qui ont lieu à l'intérieur de son périmètre et en interaction avec les territoires voisins.

La mise en œuvre de la politique d'aménagement de l'espace de la CCF est assurée par le service Aménagement – Urbanisme. Le service a deux missions : l'instruction des autorisations liées au droit du sol et l'accompagnement des communes sur la planification et l'évolution des documents d'urbanisme.

Un territoire au coeur des dynamiques métropolitaines

Le Frontonnais fait partie de l'aire d'attraction de Toulouse et recoupe le périmètre de l'unité urbaine de Toulouse dont 7 des 10 communes de la CCF font partie. Soumis à une forte pression démographique, le territoire est caractérisé par d'importants flux pendulaires.

En 2020, l'Observatoire Régional des Transports Occitanie identifie l'axe Montauban-Toulouse, sur lequel se situe la CCF, comme le second corridor de France après Aix-Marseille et le premier corridor d'Occitanie pour les navettes domicile-travail (10 641 navetteurs), devant le corridor Sète-Montpellier (10 510 navetteurs). Entre 2011 et 2016, le corridor Montauban-Toulouse a connu une augmentation significative d'environ 15% des navetteurs comparée à la hausse de 3,6% du corridor Sète-Montpellier.

Le Frontonnais partage donc avec l'aire d'attraction de Toulouse et le Grand Montauban des enjeux de taille, liés surtout à l'aménagement de l'espace et à la mobilité.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Nord Toulousain

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique communale, intercommunale et territoriale. Il comprend au minimum trois documents : le « rapport de présentation », le « projet d'aménagement et de développement durable » (PADD) et le « document d'orientation et d'objectifs » (DOO)

Un territoire à dominante rurale et périurbaine

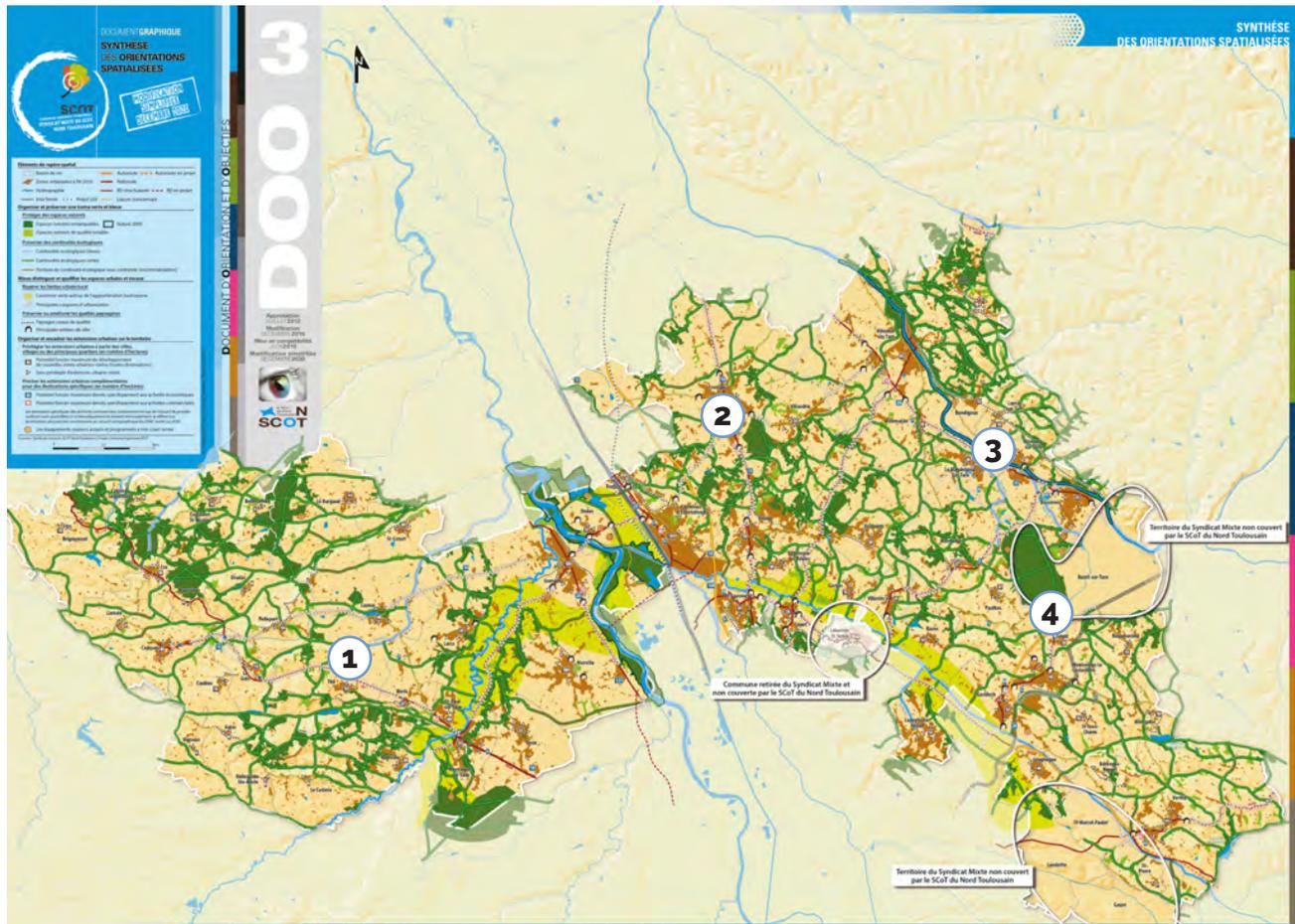
Le territoire du SCoT Nord Toulousain est un territoire composé de 66 communes situées au nord de l'aire urbaine toulousaine dans le département de la Haute-Garonne (31) et limitrophe aux départements du Gers, du Tarn-et-Garonne et du Tarn. La superficie totale du territoire est de 891 km².

Le Frontonnais est un des 4 bassins de vie du SCOT du Nord Toulousain. Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) identifie comme principaux défis du territoire :

- L'accueil de nouvelles populations,
- La préservation des richesses et de l'identité rurale,
- Le renforcement des fonctions économiques et de l'attractivité territoriale,
- Le développement de solutions de mobilité respectueuses de l'environnement.

Adopté en 2012, le PADD du SCOT du Nord Toulousain est en cours de révision afin d'intégrer les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Carte du SCOT du Nord Toulousain



1 **CC des Hauts Tolosans**
29 communes
34 723 habitants

2 **CC du Frontonnais**
10 communes
26 335 habitants

3 **CC Val' Aigo**
9 communes
17 946 habitants

4 **CC Coteaux du Girou**
18 communes
21 946 habitants

Instruction des droits des sols - service mutualisé par les 10 communes

Créé en 2008, le service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CCF est composé de :

- Un responsable de service
- Trois agents instructeurs de l'application du droit du sol (ADS)
- Un agent pour l'instruction des certificats d'urbanisme simple et du contrôle des conformités
- Un agent chargé du secrétariat

Le Service urbanisme instruit chaque année environ 2200 demandes d'autorisation pour l'ensemble des communes du territoire. 2053 dossiers ont été délivrés en 2020, contre 2178 en 2019.

AUTORISATIONS D'URBANISMES

(en 2020)

	Certificats d'Urbanisme	Déclarations préalables	Permis de construire	Permis de démolir	Permis d'aménager
Bouloc	124	110	47	3	2
Castelnau	304	154	100	3	10
Cépet	89	50	35	1	2
Fronton	177	130	98	1	9
Gargas	27	21	29	0	3
Saint-Rustice	20	14	5	0	1
Saint-Sauveur	43	39	28	0	9
Vacquiers	47	44	29	0	0
Villaudric	40	27	25	1	4
Villeneuve	56	60	31	1	0
TOTAL CCF	927	649	427	10	40

Chaque accord fait l'objet d'un contrôle de conformité. En 2020, 464 contrôles ont été effectués (contre 510 en 2019).

CONTRÔLES EFFECTUÉS sur l'ensemble du territoire

(en 2020)

DAACT	ACCORD	IRRECEVABLE TACITE / ANNULE	REFUS	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
464	294	34	136	44



Dématérialisation / Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

A compter du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme et toutes les communes de plus de 3500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée (loi ELAN de 2018).

Les communes étant toujours le guichet unique et les interlocutrices en amont de l'instruction, cette démarche de dématérialisation exige une collaboration serrée entre le service intercommunal mutualisé et les services d'urbanisme des communes. Le service instructeur dispose de 10 jours pour accuser réception de toute demande reçue par les communes.

PLAT'AU, la plateforme d'échange et de partage conçue et mise à disposition par l'Etat permet l'accès en temps réel aux dossiers de tous les acteurs intervenant dans l'instruction. En 2020, la CCF a fait l'acquisition d'un logiciel associé au logiciel d'instruction permettant la dématérialisation du dépôt des demandes sur un portail de l'urbanisme pour les 10 communes.

Juridique - Fonciers - Actes administratifs

Reprise des voies de lotissement

Afin de veiller au maintien de la qualité des équipements de voirie dans le périmètre intercommunal, la CCF a débuté un travail de reprise des voiries structurantes et réseaux des lotissements jugés d'intérêt communautaires après avoir connu un moratoire en débat depuis 2016.

Au 31 décembre 2020, plus de 30 lotissements terminés sont en instance d'analyse technique et administrative préalable à une éventuelle reprise si les conditions sont réunies.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

L'intercommunalisation de la compétence urbanisme

Sous l'effet conjoint de vagues successives de décentralisations et de l'évolution de la réglementation en matière d'aménagement de l'espace, le droit et les instruments de l'urbanisme ont profondément évolué.

Ainsi, en 2000, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) créait les outils majeurs de la planification locale que sont les SCoT et les PLU. Dix ans après, prenant acte du fait que les dynamiques territoriales s'inscrivent de plus en plus à l'échelle des bassins de vie, la loi Grenelle II venait renforcer l'approche intercommunale de l'urbanisme sans pour autant transférer la compétence à l'EPCI.

En 2014, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé (ALUR) du 24 mars 2014 instaurait le transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités à l'issue d'un délai de 3 ans. L'art. 136 de la loi prévoit que si la communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de PLU en 2017, le transfert a lieu de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf opposition d'un quart des communes représentant 20 % de la population de l'EPCI au transfert de la compétence. En raison de la situation sanitaire, ce délai a été repoussé au 1er juillet 2021.

Le PLUi, une co-construction politique et participative

Considérant que l'élaboration du PLUi doit reposer sur une vision partagée du développement du territoire, les élus du Frontonnais ont souhaité préparer ce transfert d'une façon judicieuse.

Ainsi, année de renouvellement des Conseils municipaux et du Conseil communautaire, 2020 a été consacrée au travail d'analyse des projets politiques sous-tendant les PLU communaux (PADD) afin d'identifier les convergences entre les projets de développement des 10 communes. Cette convergence est un objectif poursuivi sur le long terme, en parallèle à la mise en place d'une gouvernance dédiée et de l'élaboration d'un pré-PADD intercommunal portant le projet à l'échelle du bassin de vie.

Le PLUi, un rôle de pivot et d'interface entre le couple SCoT-SRADET et les communes

Le PLUi est un document à la fois fédérateur et prospectif. Il anticipe et projette sur le moyen et le long terme les évolutions souhaitables sur le plan de la démographie, du développement économique, de l'habitat, de la mobilité, de la transition écologique, en accord avec les lignes directrices du SCOT et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADET).

Politique du logement et cadre de vie

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) et suivi des logements autorisés

Depuis 2018, la Communauté de Communes du Frontonnais s'est dotée d'un document de planification stratégique à l'échelle des 10 communes, ayant pour but de formaliser la politique de l'habitat menée sur le territoire : le Plan Local de l'Habitat (PLH).

Ce document définit les besoins en logements pour une durée de 6 ans (2018-2024) et les conditions dans lesquelles ils pourront être satisfaits. Des objectifs quantitatifs spatialisés ont donc été fixés, et articulés autour de quatre orientations stratégiques :



ORIENTATION 1

Développer un habitat durable, répondant aux besoins des ménages



ORIENTATION 2

Conserver l'attractivité du parc existant des centres bourgs

ORIENTATION 3

Répondre aux besoins des populations spécifiques



ORIENTATION 4

Mise en œuvre de la politique locale de l'habitat



Afin de répondre aux besoins des populations actuelles et futures, l'objectif de production de logements retenu est de 320 logements/an, soit 1920 logements en 6 années. La part de logement social ciblée s'élève à 64 logements sociaux/an, soit 384 logements en 6 ans.

72 %
230 logements/an
soit 1 380 en 6 ans

Bouloc
Castelnau d'Estrétefonds
Fronton

28 %
90 logements/an
soit 540 en 6 ans

Cépet
Gargas
Saint-Rustice
Saint-Sauveur
Vacquiers
Villaudric
Villeneuve-lès-Bouloc

En 2020, 160 logements ont été autorisés, soit la moitié des objectifs PLH et 30% de moins par rapport à l'année 2019. La plupart des autorisations ont concerné des logements de grande taille (4 pièces et plus).

La construction de logement social en 2020 a enregistré une dynamique similaire à l'année précédente : 24 logements sociaux ont été livrés dans les communes, notamment à Castelnau d'Estrétefonds (7 logements sociaux) et à Fronton (17 logements sociaux).

	OBJECTIFS PLH	LOGEMENTS AUTORISÉS (en 2020)
Bouloc	50	22
Castelnau	100	34
Cépet	12	8
Fronton	80	43
Gargas	3	17
Saint-Rustice	5	0
Saint-Sauveur	35	7
Vacquiers	8	16
Villaudric	12	6
Villeneuve	15	7
TOTAL CCF	320	160

CONSOMMATION D'ESPACE (Permis de Construire)

(en 2020 en Ha)

Bouloc	Castelnau	Cépet	Fronton	Gargas	18.6 Hectares sur l'ensemble de la CCF
2.2	3.7	0.7	3.8	1.6	
Saint-Rustice	Saint-Sauveur	Vacquiers	Villaudric	Villeneuve	
0	0.6	4.9	0.4	0.7	

CONSOMMATION D'ESPACE (Division Parcelaire et Permis d'Aménager)

(en 2020 en Ha)

Bouloc	Castelnau	Cépet	Fronton	Gargas	21.6 Hectares sur l'ensemble de la CCF
1.9	4.9	2.1	6.1	0.6	
Saint-Rustice	Saint-Sauveur	Vacquiers	Villaudric	Villeneuve	
0	1	1.8	2.6	0.6	

Le tissu urbain enregistre une densification manifeste. A l'échelle de l'ensemble des communes, en 2020, 21,6 ha ont fait l'objet d'une division foncière ou de Permis d'Aménager. Plus de 200 lots ont ainsi été créés, soit 15% de plus par rapport à 2019 et 33% de plus par rapport à 2018.

Le bilan triennal du PLH sera réalisé en 2021.

En 2023, le PLH sera révisé afin d'intégrer la production de logements sociaux attendue sur les communes de Bouloc et Castelnau d'Estrétefonds ayant intégré l'unité urbaine et donc soumis à l'obligation d'assurer un minimum de logements sociaux par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU).

Création, Aménagement et Entretien de la voirie

Gestion du domaine public (GDP)

Le traitement des permissions de voirie et des déclarations de travaux, la préparation des arrêtés de circulation pour le compte des communes et des avis pour accès à la voie publique et raccordement au réseau pluvial dans le cadre des autorisations d'urbanisme sont assurés par deux agents.

L'évolution démographique a entraîné une augmentation sensible de l'activité du service.

PERMISSIONS DE VOIRIE

en 2019	en 2020
418	437
Évolution N+1	+ 4.55 %

Depuis 2015, le service est équipé d'un pénétromètre Panda permettant de contrôler la qualité du remblaiement des tranchées. En 2020, toutes les tranchées effectuées sur notre réseau et ayant fait l'objet d'un arrêté de circulation ont été sou-

-mises au contrôle, incitant les entreprises à améliorer la qualité de leurs prestations et limitant ainsi les risques de déformations différées, préjudiciables pour la sécurité des usagers et coûteuses pour la collectivité. Depuis que ces contrôles sont effectués, aucune reprise de tranchées n'a été faite aux frais des collectivités.

DÉCLARATIONS D'INTENTION DE TRAVAUX (DICT)

Demandes DICT		Réponses DICT	
en 2019	en 2020	en 2019	en 2020
338	414	432	497
Évolution N+1	+ 22.49 %	Évolution N+1	+ 15 %

ARRÊTÉS DE CIRCULATION

en 2019	en 2020
559	555
Évolution N+1	- 0.72 %

A la demande des communes, qui ont conservé la compétence en matière de police de circulation et de stationnement, le service peut préparer les arrêtés de circulation. Cette activité menée pour le compte des communes offre une cohérence et

une visibilité sur l'ensemble du territoire, permettant de connaître le planning précis des interventions sur la voirie communale et donc d'effectuer les contrôles nécessaires assurant la qualité des travaux. La commune de Fronton, qui rédige elle-même ses arrêtés, les intègre dans le suivi de la CCF pour pouvoir déclencher les contrôles.

AVIS D'URBANISME

en 2019	en 2020
171	150
Évolution N+1 - 12.28 %	

Le service rédige également les avis des différents services de la CCF, formulés lors de la consultation par le service urbanisme sur les différents dossiers d'instruction des actes d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclarations préalables ou certificats d'urbanisme). Il donne un avis sur les conditions d'accès

à la voie publique, ainsi que sur les caractéristiques techniques de la voirie et de ses dépendances, du réseau pluvial, des espaces verts et des conditions de collecte des ordures ménagères.

Les types de demandes ont évolué

Les permis d'aménager sont passés de 3 % en 2016 à 20 % en 2020, les certificats d'urbanisme sont passés de 25 % à 19 % et les permis de construire et les déclarations préalables sont restés stables.

L'étendue de la voirie

TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIRIES
(arrêté au 31-12-2020)

	Voirie communale		Voirie rurale	Place et aire de stationnement	Piétonnier et Piste Cyclable
	A caractère de chemin	A caractère de rue			
Bouloc	21 420	7 340	11 645	12 610	2 625
Castelnau	43 650	5 192	14 180	14 380	960
Cépet	8 070	3 540	2 315	4 230	0
Fronton	50 085	10 005	31 295	23 425	0
Gargas	8 300	1 160	2 060	8 125	0
Saint-Rustice	6 355	415	2 050	1 630	0
Saint-Sauveur	11 595	4 265	6 175	9 275	280
Vacquiers	22 830	1 635	13 575	2 725	0
Villaudric	13 770	1 075	5 765	6 805	255
Villeneuve	11 580	1 570	10 405	8 585	0
TOTAL CCF	195 270	39 057	99 975	96 805	4 965

VEILLE DU TRAFIC & SECURITE ROUTIERE



En 2020, 18 boucles de comptage ont été installées à la demande des communes ou du bureau d'études de la CCF (3 à Bouloc, 2 à Cépet, 7 à Fronton, 4 à Saint-Sauveur, 2 à Villaudric).

Radars pédagogiques mobiles

La CCF dispose de 3 radars pédagogiques et a aussi en gestion les 2 radars de la commune de Fronton. A la demande des communes, le service implante les radars pour une durée d'un mois, en assure le suivi et édite les rapports dont la version synthétique est envoyée aux communes pour analyse et exploitation.

Répartition des radars en 2020 : 5 à Bouloc, 2 à Cépet, 11 à Fronton, 3 à Saint-Sauveur, 2 à Villaudric, 1 à Villeneuve lès Bouloc.

Radars pédagogiques fixes

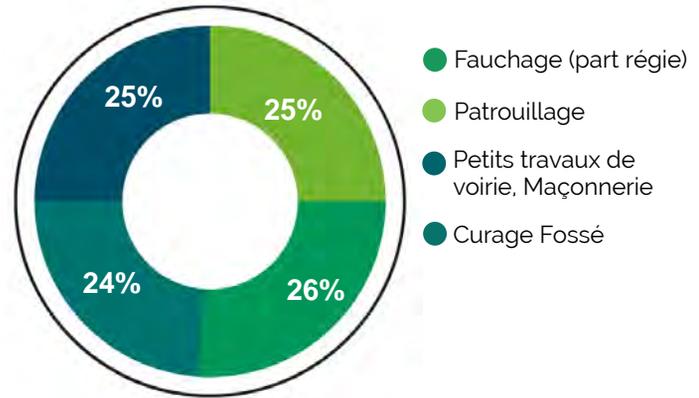
22 radars pédagogiques fixes sont également positionnés sur les communes. Un rapport est envoyé à la demande des communes (au moins 1 fois par an).

Service Entretien de la Voirie

FOCUS PATROUILLAGE

L'entretien de la voirie est assuré par 2 agents qui relèvent et rectifient les anomalies constatées sur le réseau routier et ses dépendances, dans le périmètre de la CCF.

Les interventions les plus courantes concernent le rebouchage de trous sur les chaussées, la réparation de signalisation endommagée, la mise en sécurité des administrés, la taille de la végétation, l'enlèvement des dépôts sauvages (en lien avec le service environnement).



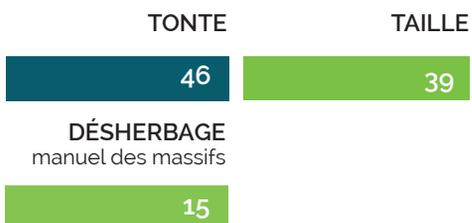
FOCUS FAUCHAGE

Le service est assuré, suivant le secteur, par un prestataire et par les agents de la CCF qui disposent de 2 tracteurs-épareuses.

1^{ère} INTERVENTION	entre le 15 avril et le 15 mai	L'accotement et la descente dans le fossé
2^{ème} INTERVENTION	de fin mai à mi-juillet	Prestation complète : l'accotement, la descente et la remontée + chemins ruraux
3^{ème} INTERVENTION	de mi-septembre à fin novembre	Prestation complète : l'accotement, la descente et la remontée

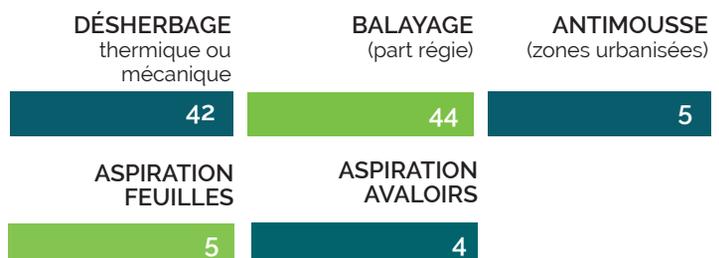
Service Espaces Verts

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ en %
(en 2020)



Service Salubrité

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ en %
(en 2020)



Service Festivités

Dans le cadre des manifestations organisées ou portées par la CCF, le service assure une partie de la logistique à savoir :

- Mise en place de salle ou de site,
- Installation électrique,
- Transport de chaises, tables ou barrières,
- Prêt de matériel aux communes (barrières et grilles, chaises),
- Transport et mise en place de conteneurs, colonnes verre etc.

Les tentes 8 m x 8 m qui avaient été confiées à la CCF par Villaudric ont été restituées fin 2020 à la demande de la commune.

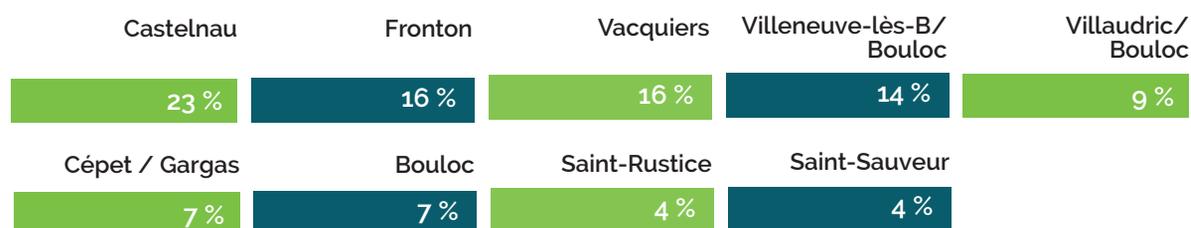
RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ en % (en 2020)



Chemins de randonnées

A ce jour, la CCF compte 139 km de chemins de randonnées, y compris les liaisons entre communes.

RÉPARTITION DES TRAVAUX (balisage et fauchage par boucles de randonnées)



Promotion du territoire

L'office de tourisme, vitrine du patrimoine local

L'office de tourisme du Vignoble de Fronton, association loi 1901, est dirigé par un conseil d'administration composé de 18 membres et présidé par Jacqueline Coquet. La gestion est assurée par le bureau du CA qui réunit la présidente, le trésorier (Frédéric Ribes, vigneron) et un secrétaire (Jean-Louis Marty, CC Grand Sud Tarn et Garonne).

Le service est constitué de 3 agents de la CCF mis à disposition de l'association pour 2.20 Equivalent à Temps Plein (ETP) :

- **Hélène PRADIER**, Responsable de l'Office de Tourisme
- **Marine GHOLAMI**, en charge de l'Espace Affaires, de la communication événementielle et de l'accompagnement numérique des prestataires
- **Jessie BESSET**, en charge de la randonnée

Un service public avec des missions obligatoires

- Accueillir le public et gérer l'information
- Coordonner les professionnels et les acteurs locaux du tourisme
- Promouvoir et valoriser les atouts du territoire et du Vignoble de Fronton en partenariat avec les acteurs du département et de la région

Et des missions facultatives

- Commercialiser la destination : visites, produits touristiques, boutique...
- Développer le tourisme événementiel et le tourisme d'affaires
- Gérer des équipements collectifs et être en appui d'ingénierie pour les communes

Les sentiers de randonnées, 150 kms de découverte

Cette compétence confiée par la CCF permet la valorisation des sentiers existants sur plusieurs communes, pour créer un véritable réseau intercommunal à travers le territoire et mettre en évidence le patrimoine local : bâti, paysager, produits du terroir et vignobles.

- **2015/2016**
Création, aménagement et balisage de 10 boucles de randonnée pédestre
- **Octobre 2015**
Première édition du "Mois de la Rando" : événement sur 4 week-ends comprenant plusieurs animations autour de la randonnée et du vignoble (balades musicales, nocturnes, animations oenogastronomiques...)
- **2017/2018**
Création de deux Vitirandos à Vacquiers et Fronton
- **Eté 2018**
Création du livret jeux
- **2018/2019**
Création, aménagement et balisage du réseau intercommunal de randonnée pédestre
- **Novembre 2019**
Création du Topoguide, ouvrage contenant des cartes et les itinéraires détaillés des différentes randonnées du territoire.
- **Décembre 2020**
150 kms de sentiers de randonnées, 6 éditions du Mois de la Rando, 30 000 topoguides distribués et plus de 5 000 téléchargements sur Visorando depuis 2017

L'Ecole de Musique Intercommunale du Frontonnais

L'EMIF est un établissement d'enseignement spécialisé à vocation éducative ouvert à tous de 4 à 77 ans, musicien en herbe ou confirmé. Elle accueille ses élèves sur deux sites, à Castelnau d'Estrétefonds et Fronton.

Reconnue Ecole de Musique de Type 2 par le Conseil Départemental 31, l'EMIF applique un cursus conforme au cahier des charges du schéma départemental et du schéma pédagogique national des établissements d'enseignement artistique.

La gestion de l'EMIF est déléguée à LEC Grand Sud, un réseau d'associations locales et territoriales qui œuvrent au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de la formation de l'individu, des loisirs et de la culture.

Chiffres clés 2020



80 % de taux de réussite au Brevet Musical Départemental



253 élèves inscrits (+ 3,27 % par rapport à 2018-2019)



57 % filles
43 % garçons

Un répertoire varié et une pédagogie adaptée à chaque âge

Une grande diversité de cours instrumentaux est proposée : accordéon, alto, basse électrique, violoncelle, flûte traversière, batterie, clarinette, saxophone, trompette, trombone, percussions, piano, guitare classique et violon sont enseignés par 16 professeurs.

Le cursus comprend en général un cours instrumental individuel, un cours collectif de formation et des ateliers de pratique collective selon les âges (éveil musical, parcours découverte instrumentale, ateliers rock, ensemble à cordes, harmonie junior, chorales enfants/adultes, orchestre symphonique...).

Chaque étape du parcours est validée par une évaluation pédagogique constructive et bienveillante de l'élève (bilans trimestriels ou semestriels, évaluations internes, Brevet Départemental pour les passages de cycle).

Un confinement qui a modifié le fonctionnement et les pratiques

Lors des deux confinements, tous les professeurs ont assuré un suivi à distance des élèves par la mise en place de cours en visioconférence, d'échanges d'enregistrements, d'envois de vidéos pédagogiques, de retours sur enregistrement des élèves.

Soutenir une dynamique culturelle

Une dizaine de manifestations et plusieurs projets ont vu le jour : vidéo d'un conte enregistré par les élèves de la classe de flûte, participation de 4 élèves de la classe de violoncelle à l'enregistrement national avec l'Orchestre de Paris, la sélection d'un élève de la classe de violon à un concours pour participer à une série de concerts en région parisienne, la création d'un calendrier de l'Avent musical par la classe de flûte, une vidéo-concert de la classe de guitare classique.

Développement Economique

En 2020, le Service Economique et le Bureau de l'Emploi ont été réunis dans un pôle Développement économique (DevEco) à part entière, à vocation de devenir un véritable partenaire des entreprises au service de l'attractivité du territoire.

A destination des entreprises

Des missions d'accompagnement

Le Pôle développement économique œuvre au bénéfice de l'attractivité du territoire en remplissant 4 missions aux côtés des entreprises :



Vente de foncier
ou d'immobilier



Mise en relation avec les organismes compétents en conseil et ingénierie de projets dont la CCI et la CMA, pour les créations, les projets de développement et d'innovation, les transmissions/reprises d'entreprises



Mise en réseau des entreprises
(organisation d'événements, accueil de nouvelles entreprises... notamment via une étroite collaboration avec REESO et le Club des Entreprises du Frontonnais (CEF)



Aide au recrutement et orientation vers les dispositifs d'aide à l'embauche

Unis face au Covid-19

La CCF a mobilisé des moyens financiers et les ressources du service développement économique pour être au plus proche des entreprises du territoire. Plusieurs actions ont été menées pour soutenir et informer les entreprises.

1. Une campagne d'appels téléphoniques du 23 avril au 29 mai 2020, en partenariat avec la Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la CCI.

OBJECTIFS

Apporter une écoute sensible et un soutien aux entreprises du territoire

Renseigner sur les aides disponibles, les démarches possibles et faire le relais auprès des chambres consulaires, la Région et le Conseil Départemental le cas échéant

Présenter le service développement économique de la CCF et son rôle d'accompagnement auprès des entreprises du territoire

Informer de l'existence des Clubs d'entreprises présents sur le territoire (REESO et CEF)

BILAN

497 entreprises contactées

Mise à jour des fichiers CMA et CCI

Consolidation du fichier Entreprises

Par ailleurs, la CCF s'est adossée par voie de convention aux dispositifs d'aides régionaux afin d'intervenir auprès des entreprises du territoire.

2. Complément au Fonds de solidarité régional

Les mois de mars, avril et mai 2020, la CCF est venue compléter les aides du Fonds de solidarité régional de montants allant de 250 € à 700 € par mois, selon la taille des entreprises ayant subi une perte du chiffre d'affaires supérieure à 20%.

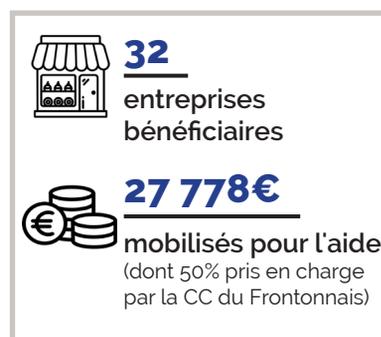


	BÉNÉFICIAIRES (en nombre)	SOMMES VERSÉES (au 11/12/2020)
Bouloc	19	10 750,00 €
Castelnau	60	33 200,00 €
Cépet	9	3 800,00 €
Fronton	31	19 550,00 €
Gargas	1	350,00 €
Saint-Rustice	1	500,00 €
Saint-Sauveur	9	4 550,00 €
Vacquiers	9	4 500,00 €
Villaudric	8	3 800,00 €
Villeneuve	22	7 250,00 €

3. Fonds L'OCCAL (volet 3) : Aide au loyer

La CCF a participé au volet 3 fonds L'OCCAL de la Région Occitanie dédié au soutien des loyers. La CCF s'est désengagée du financement des volets 1 (avances remboursables d'aide à la trésorerie) et 2 (subventions d'investissement), sachant que le retrait n'a pas pénalisé les entreprises bénéficiaires.

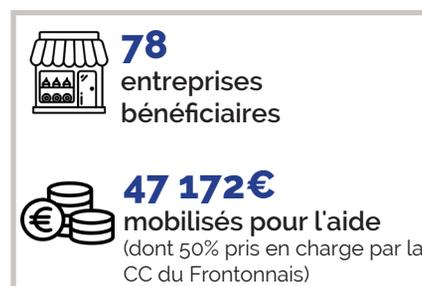
L'aide au loyer du Fonds L'OCCAL mise en place par la Région et les EPCI équivalent à un mois de loyer dans la limite de 1000 € mobilisable une seule fois, a permis de soutenir les commerces ayant un local commercial ouvert au public et les cinémas ayant subi une fermeture administrative en novembre 2020.



	Bouloc	Castelnau	Cépet	Fronton	Gargas
BÉNÉFICIAIRES	5	5	1	17	0
AIDES ACCORDÉS	4 460,00 €	4 380,00 €	1 000,00 €	14 664,00 €	/
PART CCF	2 230,00 €	2 190,00 €	500,00 €	7 332,00 €	/
	Saint-Rustice	Saint-Sauveur	Vacquiers	Villaudric	Villeneuve
BÉNÉFICIAIRES	0	2	0	1	1
AIDES ACCORDÉS	/	1 763,00 €	/	511,00 €	1 000,00 €
PART CCF	/	881,50 €	/	255,50 €	500,00 €

4. Dégrèvement de la Cotisation Foncière des Entreprises

Le Conseil communautaire a instauré le dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire (possibilité donnée par l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020).



A destination des personnes en recherche d'emploi et de formation

Le Bureau de l'Emploi, un service de proximité

Le Bureau de l'Emploi a pour vocation d'accompagner, à travers un suivi personnalisé, le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi ou des salariés en réorientation professionnelle.

Il développe également une mission d'appui auprès des entreprises du territoire de la CCF. Il offre ses services pour les accompagner dans leurs projets de recrutement, de l'élaboration de l'offre à la recherche à la présélection de candidats.

Le Bureau de l'Emploi apporte également informations et conseils sur les mesures et aides liées à l'embauche et organise des actions de mobilisation autour de l'emploi pour informer et recruter.

Le Bureau de l'Emploi, des missions envers les entreprises renforcées

Second semestre 2020, les élus de la communauté de communes ont souhaité mettre l'accent sur les services rendus aux entreprises en rattachant le Bureau de l'Emploi au Pôle DévEco.

Le Bureau de l'Emploi a été redéfini dans son périmètre d'intervention. Le service sert les besoins en recrutement des entreprises en mobilisant les demandeurs du territoire. Des plages de temps sont maintenant dédiées à la relation avec les entreprises (aider les entreprises à recruter, faire connaître les dispositifs d'aide à l'embauche, sensibiliser à l'apprentissage etc.) et aux partenariats avec les clubs d'entreprises et les chambres consulaires.

Chiffres Clés

En 2020, l'activité du Bureau de l'Emploi a été fortement affectée par la crise Covid-19.

Accompagnement des personnes en recherche d'emploi (en 2020)



Accompagnement des entreprises (en 2020)



Les partenaires

Le Bureau de l'Emploi travaille en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale, Cap Emploi et toutes les structures homologues des territoires voisins (St Jory, CC Val'Aigo, CC des Hauts Tolosans).

Par ailleurs, depuis le 8 novembre 2016, une Antenne Emploi destinée aux entreprises a été mise en place dans la zone d'Eurocentre conjuguant les services de Pôle Emploi (équipe Entreprise de Castelginest), du Bureau de l'Emploi de la CCF et du Club REESO.

L'objectif est d'accompagner les employeurs de la zone dans leurs projets de recrutement et de formation et de leur permettre de rencontrer des profils issus du territoire correspondant à leurs attentes. Courant 2020, la CCF a formalisé son partenariat avec le CEF dans le but d'être présent auprès de tous les acteurs du territoire.

Les événements

Le Bureau de l'Emploi organisateur de « premiers jobs » au Lycée Pierre Bourdieu à Fronton a réuni la DIRECCTE, la Région, la Maison de l'Orientation, le CRIJ, le LE&C Grand Sud, Axe Emploi, l'entreprise l'Aire du frontonnais et l'agence O2 pour réaliser des simulations d'entretiens d'embauches. L'évènement a rassemblé environ 80 lycéens visiteurs, tous les partenaires participants étaient satisfaits de l'action : curiosité, posture, savoir-être fortement appréciés.

Le Bureau de l'Emploi qui proposait des conseils CV et lettre de motivation, a reçu une vingtaine de candidats, soit en entretien individuel soit en collectif (petits groupes de 3 à 4 personnes). Le CAJ, LECGS et le Bureau de l'Emploi ont apprécié ce partenariat et souhaiteraient renouveler cette expérience sur d'autres thématiques.

Le label SPRO

En 2015, le Bureau de l'Emploi a obtenu le label Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) de la Région Occitanie et a été agréé comme "premier service" jusqu'en 2022.

Complémentaire à Pôle Emploi et aux partenaires agissant pour l'insertion professionnelle, ce premier service s'adresse à tous les publics indépendamment de l'âge, le statut ou la situation, pour assurer un accueil physique et numérique de proximité, proposer un accompagnement personnalisé et fournir une information fiable sur les filières, les métiers, la formation et l'emploi.



L'accueil, l'accompagnement socioprofessionnel et le suivi des personnes afin de favoriser leur insertion dans un emploi durable



La mise en adéquation de l'offre et de la demande selon les besoins en recrutement du bassin économique du territoire du Frontonnais



Le développement d'actions de mobilisation des entreprises pour le retour à l'emploi des personnes

03.

**Un territoire
solidaire**

Action sociale d'intérêt communautaire

Service petite enfance

Les structures multi-accueils : un mode d'accueil flexible

Le multi-accueil est une structure mixte qui regroupe une crèche et une halte-garderie et permet simultanément l'accueil d'enfants à temps partiel (besoin de garde ponctuel) ou à temps complet (1 à 5 jours par semaine).

La CCF dispose de 3 structures multi-accueils situées à :

- Bouloc : gérée par l'association Babillage - 22 places
- Castelnaud d'Estrétefonds : DSP à la Mutualité Française - 50 places
- Fronton : en gestion directe - 45 places

150
places au total

Elle propose également 16 places au multi-accueil BéBéBiz Les Coccinelles, situé sur la zone Euronord de Bruguières, et 17 places au multi-accueil BéBéBiz Graine d'éveil, situé sur la zone Eurocentre de Castelnaud d'Estrétefonds.

Les admissions sont prononcées après avis de la commission intercommunale d'attribution des places en structures multi-accueils de la CCF selon plusieurs critères, à savoir :

- le lieu de résidence de la famille
- la date de pré-inscription sur la liste d'attente
- la présence d'un frère ou d'une soeur dans la structure
- en fonction de la répartition des places par groupe d'âges

TABLEAU DES DEMANDES ET ATTRIBUTIONS DES PLACES

(Commission 2020)

	Nbre de demandes reçues	Nbre (%) de demandes satisfaites et acceptées après commission	Nbre de propositions refusées (par les familles)	Nbre de demandes non satisfaites après commission
Bouloc	34	17 (50%)	5	12
Castelnaud	49	23 (47%)	7	19
Cépet	25	9 (36%)	3	13
Fronton	47	23 (49%)	9	15
Gargas	5	2 (40%)	1	2
Saint-Rustice	3	2 (67%)	1	/
Saint-Sauveur	23	12 (52%)	4	7
Vacquières	5	3 (60%)	1	1
Villaudric	13	7 (54%)	1	5
Villeneuve	14	10 (71%)	/	4
TOTAL CCF	218	108	32	78

Les Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Les RAM sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les animateurs des RAM conseillent les parents sur les différents modes de garde des enfants. Les RAM constituent aussi un point d'accueil pour les assistantes maternelles et les enfants qui leur sont confiés, organisant rencontres et ateliers ludiques.

La CCF comporte aujourd'hui 4 RAM:

- à Bouloc, pour les assistantes maternelles et les familles de Bouloc,
- à Castelnau d'Estrétefonds, pour les assistantes maternelles et familles de Castelnau et de Saint-Rustice,
- à Fronton, pour les assistantes maternelles et familles de Fronton,
- un RAM itinérant, situé à Cépet, pour les assistantes maternelles et les familles des communes de Cépet, Gargas, Saint-Sauveur, Vacquiers, Villaudric et Villeneuve-lès-Bouloc.

Cette année a été marquée par une situation inédite (COVID-19) qui a engendré des adaptations, l'interruption des partenariats et l'annulation de plusieurs événements qui rythment la vie de l'ensemble des quatre RAM de la CCF mais qui a permis néanmoins de renforcer les relations avec les assistantes maternelles et les parents au travers d'un accompagnement plus individualisé et des échanges d'une grande richesse. Il a été nécessaire d'adapter les outils de communication avec les publics : apparition des "visios-rencontres" et l'augmentation des rendez-vous téléphoniques, ce qui a permis d'assurer la continuité du service.

NOMBRES D'ASSISTANTES MATERNELLES (AM)

(en 2020)

	Bouloc	Castelnau	Fronton	Itinérant
Agréées	40	NC	43	NC
En activité	34	53	30	NC
Fréquentant le RAM	23 <i>soit 67 % des AM en activité</i>	32 <i>soit 60% des AM en activité</i>	21 <i>soit 70 % des AM en activité</i>	26
Nbre enfants accueillis	50	138	76	93
Formations	NC	23	15	NC

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2020

1. Visio-conférences à destination des assistantes maternelles durant le confinement
2. Ateliers de motricité par Rémy Barthelay, coach pour enfants
3. Séance Photo Noël
4. Conférence en ligne sur le thème "Plaisir et déplaisir de manger : accompagner le jeune enfant dans la découverte de soi"
5. Matinée de lecture en partenariat avec les bibliothèques du Frontonnais
6. Ateliers d'éveil corporel
7. Contribuer à la professionnalisation des AM et favoriser le départ en formation

Le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP), un accueil gratuit, anonyme et sans inscription

Le Lieu Accueil Enfants Parents est un espace convivial qui accueille librement les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent,...). L'accueil est assuré par une éducatrice de jeunes enfants, Gaëlle Oustric et depuis le début de l'année 2020 par une **psychologue**, Sylvie Djeddah Caradec ou Anaïs Ramirez-Castellanos, en alternance une semaine sur deux.

44 familles ont été accueillies dont 20 nouvelles, soit 53 enfants ayant entre 0 et 3 ans et 9 enfants ayant entre 4 et 6 ans.

LIEUX ET HORAIRES D'ACCUEIL

(en 2020, avec les règles sanitaires en vigueur)

	Ancienne horaires	Horaires provisoires
Bouloc	Ven : 9h à 12h	Ven : 9h à 11h30
Cépet	Lun : 9h à 12h	Lun : 9h à 11h30
Fronton	Lun : 15h30-18h	Lun : 15h30-17h30

Durant les périodes de fermeture, des séances en visioconférence étaient proposées aux familles, à raison d'1h30, 3 fois par semaine.

LES PRINCIPAUX PROJETS MENÉS EN 2020

1. Initiation d'un partenariat avec le LAEP de Lespinasse et Grenade.
2. Atelier sur le thème de l'allaitement avec la présence d'Alexandra Pauget, responsable du RAM itinérant
3. Action de prévention autour du sommeil chez le jeune enfant auprès des parents avec la participation de deux puéricultrices de l'IFRASS

Service jeunesse

Le Centre d'Animation Jeunesse (CAJ), à destination des jeunes de 11 à 17 ans

Les CAJ de la Communauté de Communes du Frontonnais sont des structures d'animation agréées par la Direction départementale de la Cohésion Sociale qui interviennent sur les temps de vacances et les temps périscolaires.

Les CAJ maillent le territoire avec une implantation sur Bouloc, Castelnau d'Estretfonds, Fronton et Villaudric. La gestion des quatre structures est déléguée à l'association Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud (LEC. Grand Sud). L'ensemble des centres ont été fermés du 13 mars au 10 juin 2020.

BILAN DES JEUNES ACCUEILLIS

	Nbre de jeunes accueillis	Nbre de filles accueillis	% de filles par CAJ	Age moyen des jeunes	Jeunes en situation de handicap
Bouloc	55	13	23.64%	14.6	2
Castelnau	78	29	37.18 %	14.3	4
Fronton	98	46	46.94 %	13.8	2
Villaudric	27	7	25.93 %	13.3	1
TOTAL CCF	254	97	38.19 %	14.1	9

Les CAJ de Fronton et Castelnaud ont accueilli à eux seuls 176 jeunes, soit 69% de la totalité des jeunes. Le CAJ de Fronton enregistre la mixité la plus importante (46.94 de filles%).

INFLUENCE DE LA CRISE SANITAIRE

L'impact du COVID-19 s'est matérialisé de plusieurs manières et à des échelles plus ou moins marquées selon les centres :

- Baisse de la fréquentation sur l'ensemble des CAJ (-53% par rapport à 2019), liée principalement aux fermetures des centres et aux annulations des séjours. A volume d'activité identique, la baisse des fréquentations n'est que de 22%. L'impact sur les fréquentations est plus fort sur les centres dont les dynamiques de fréquentations étaient fragiles.
- Annulation de divers événements (passerelles enfants, interventions aux collèges/lycées, le Festival Jeunesse...).
- Difficulté pour les équipes à se projeter dans le temps et à planifier des interventions.

Par ailleurs, certains aspects positifs ont également émergé :

- Partenariats renforcés avec le service enfance de Castelnaud et le collège de Gratentour.
- De nouvelles méthodes et outils d'animation à distance ont été développés : mise en place d'une plateforme dédiée sur le réseau Discord favorisant le lien avec les jeunes et la mise en place d'animations diverses.
- Mise en lumière de la fonction "création et maintien du lien social" des CAJ auprès de ses publics

LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL DES JEUNES AUX CAJ

Périodes Scolaires

Les temps d'accueil : les mercredis et samedis des activités d'expression et de loisirs en plein air ont été proposées aux jeunes en réponse à l'état de tension provoqué par la crise sanitaire.

Des passerelles Enfance ont été mises en place par les CAJ avec les services Enfance de Bouloc, Fronton, Villaudric (gérés par LE&C Grand Sud) et Castelnaud d'Estrétefonds (service municipal) au travers d'actions variées.

L'initiative d'action passerelle avec le service Enfance de Villeneuve-lès-Bouloc pour les vacances de printemps 2020 n'a pas pu aboutir.

Les actions Collèges et Lycées : une première journée a été organisée le 4 Février 2020 au lycée de Fronton sur le thème "Premiers Jobs", une première édition plébiscitée par les lycéens et les partenaires (CRIJ, Bureau de l'Emploi du Frontonnais, LEC, Maison de l'Oriente, DIRECCTE, agences d'intérim...).

Des ateliers d'accompagnement aux démarches de recherche d'emploi, des simulations d'entretien, des stands d'information et d'offres d'emploi ont été proposés. Le programme n'a pas pu être poursuivi à cause des confinements successifs.

Périodes Scolaires

Les événements :

- Les Premières Scènes, le 1er Février 2020, avec la participation de nombreux partenaires dont l'Ecole de Musique Intercommunale du Frontonnais. Au total, 22 professionnels engagés sur le projet, 21 jeunes investis dans l'organisation, 50 jeunes artistes accompagnés et 209 participants.
- Le Festival Jeunesse prévu en mai à Saint-Sauveur (annulé)
- La Semaine de la Laïcité du 7 au 13 décembre 2020, avec pour thème "*la Fraternité, du "Je" au "Nous", cultivons le devoir d'agir*". Plusieurs actions ont été proposées à cette occasion : réalisation d'une vidéo, organisation d'un débat autour de la question de la fraternité, mise en place d'une récolte de jouets pour Noël au profit du Secours Populaire de Saint-Sauveur et rencontre avec la présidente de l'association locale Givebox pour le démarrage d'une action solidaire portée par les jeunes.

Vacances Scolaires

Les vacances d'hiver :

- Journée escalade suite à l'annulation de la journée à la neige prévue initialement (conditions météorologiques inadaptées);
- Journée découverte de Toulouse avec notamment la visite de l'Espace EDF "Bazacle"
- Sortie patinoire
- Réalisation de divers chantiers : projet photo/vidéo "Chouchoutons nos aînés" avec les résidents de l'EHPAD les Serpolets (Cépet), création et réalisation du M. Carnaval, création et construction d'un jeu plateau...

Les vacances d'été : le service a été fermé du 3 au 23 août 2020. Un programme d'animation spécifique et adapté a été mis en place. La mobilisation de lignes budgétaires inutilisées (transport pour les séjours) a permis de financer des interventions de prestataires extérieurs apportant une variété de propositions. Au total, 35 animations spécifiques ont été mises en place. Des chantiers ont pu également être mis en place : actions autour de l'expression, actions écoresponsables locales, bricolage et construction de distributeurs de gel hydroalcoolique.

Les vacances d'automne :

- Sortie collective à Natura Game (accrobranche ou paintball)
- Réalisation de divers chantiers : rénovation des peintures de la cour d'école de Fronton ; action locale écoresponsable ; échange avec M. Rodolphe Jacquot, président de la commission petite-enfance, sur l'association "Avenir Citoyen du Frontonnais"; confection de panneau de signalisation du CAJ de Castelnau en bois

Les vacances de fin d'année : ouverture alternée des centres avec un programme différent chaque semaine

- Actions autour du bien-être : découverte du Yoga, atelier autour de la cuisine
- Loisirs : sports, activités manuelles et jeux collectifs

Service Aide à la personne

Le Portage des repas, la création de liens sociaux avec la communauté

La CCF assure sur l'ensemble des communes, le portage des repas à domicile à destination des personnes âgées de plus de 65 ans, en situation de handicap ou isolées, pour des besoins occasionnels ou réguliers.

BILAN REPAS 2020

	Nbre de repas en moyenne par jour	Nbre de repas en moyenne par week-end	Nbre de bénéficiaires en moyenne par semaine
Bouloc	13	7	13
Castelnau	17	11	19
Cépet	5	4	5
Fronton	23	16	26
Gargas	4	1	4
Saint-Rustice	0	0	0
Saint-Sauveur	7	5	8
Vacquiers	3	0	3
Villaudric	10	7	10
Villeneuve	1	0	1
TOTAL CCF	82	52	89

 **26 574** repas livrés en 2020 (+ 11,72% par rapport à 2019)

 **5.45 €** prix du repas en 2020

Le Transport à la demande (TAD)

La CCF facilite les déplacements sur le territoire grâce à un service gratuit de TAD du lundi au vendredi (dans la limite de la disponibilité des agents et des véhicules). Les déplacements sont réalisés pour des trajets courts et occasionnels sur l'ensemble des dix communes, mais également hors du territoire, pour des consultations médicales spécifiques (radiologie notamment) quand le périmètre est exceptionnellement étendu aux communes limitrophes.

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES 2020

Bouloc	Castelnau	Cépet	Fronton	Gargas
13	20	2	24	1
Saint-Rustice	Saint-Sauveur	Vacquiers	Villaudric	Villeneuve
2	3	1	6	2

74 bénéficiaires en 2020

TYPE ET NOMBRE DE DÉPLACEMENTS 2020 (aller-retour)

Courses	Marché de Fronton	Club du 3 ^{ème} âge	Banque Alimentaire	Médical (sur le territoire)
558	264	32	88	538
Commerces divers	Pharmacie	Maison des solidarités	Médical (hors du territoire)	Mobibus (hors du territoire)
280	40	176	168	44

2 188
déplacements
au total dont
212 (10%) hors du
territoire en 2020

Les hébergements d'urgence

Les lieux d'hébergement d'urgence de la CCF (3 à Fronton et 1 à Castelnau-d'Estrétefonds) accueillent pour une durée provisoire les personnes en détresse médicale, psychique, sociale ou sans abri. Une participation financière est demandée aux bénéficiaires de ces logements selon leur niveau de revenus.

Sur les 16 demandes en 2020, 11 ont été accordées et 5 refusées faute de remplir les critères d'éligibilité. La durée moyenne des séjours en logement d'urgence a été de 90 jours.

BILAN DES OCCUPATIONS 2020

N° du logement occupé	Commune d'origine du bénéficiaire	Période d'occupation	Durée totale d'occupation	Bilan à la sortie
FRONTON N°1	Villaudric	23/01 au 22/02	1 mois	Logement social (82)
	Villaudric	17/03 au 16/07	4 mois	Retour domicile conjugal
	Castelnau	28/07 au 27/08 renouvellement prévu en 2021	8 mois	Logement social (Fronton)
FRONTON N°2	Villaudric	01/01 au 24/01	24 jours	Logement (Bouloc)
	Fronton	28/05 au 30/07	2 mois	Logement social (St Jory)
	Castelnau	20/08 au 24/08	4 jours	/
	Bouloc	25/09 au 24/11	2 mois	Retour domicile conjugal
	Bouloc	30/11 au 29/12 renouvellement prévu en 2021	4 mois	Logement social (Fronton)
FRONTON N°3	Fronton	01/01 au 29/06	6 mois	/
	Fronton	04/08 au 03/12	4 mois	Logement social (Fronton)
CASTELNAU N°1	Castelnau	13/01 au 31/12 renouvellement prévu en 2021	1 an	Retour domicile conjugal

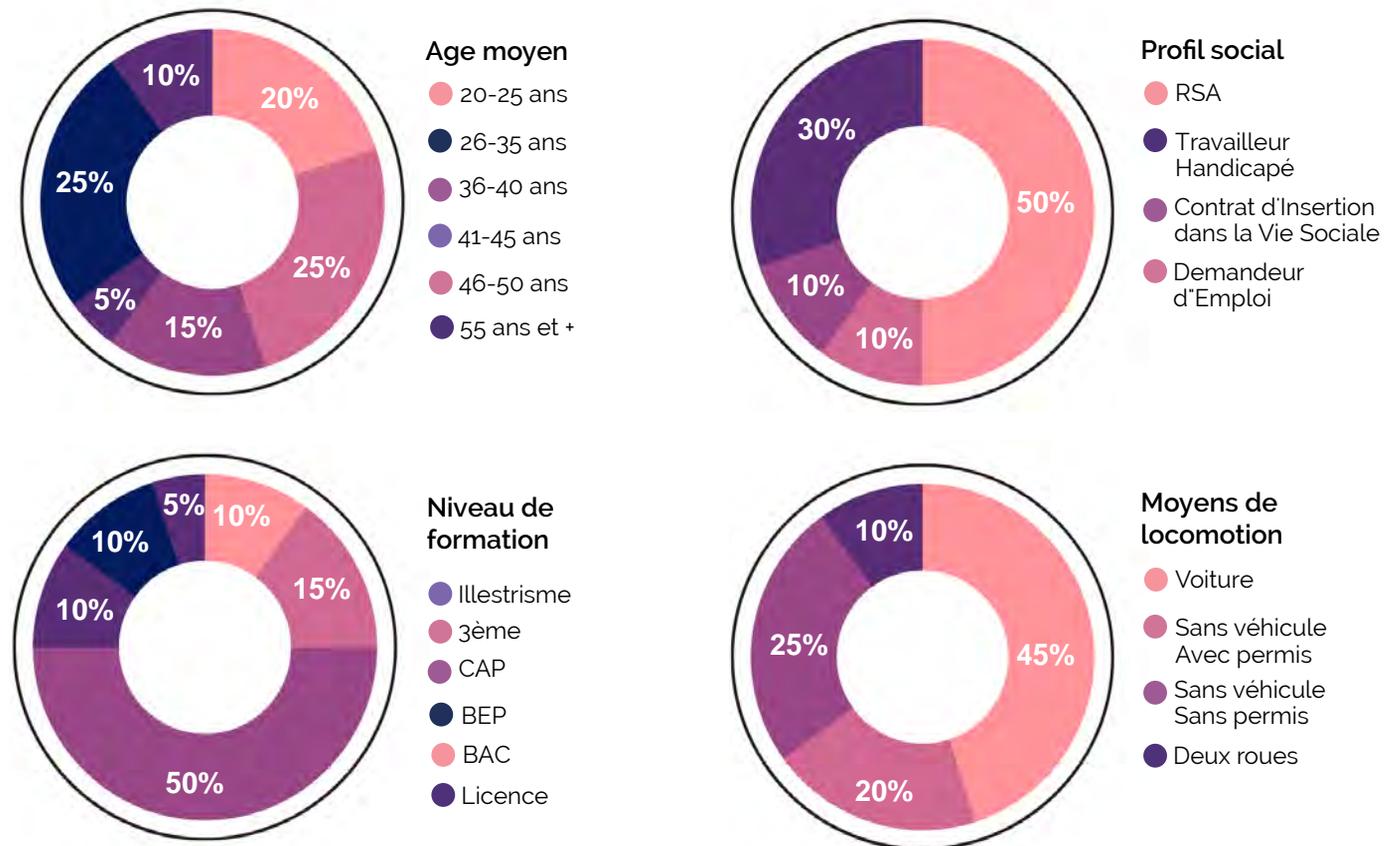
Le chantier d'insertion, un dispositif d'insertion sociale et professionnelle

Le chantier d'insertion permet d'embaucher sous contrat d'insertion des personnes en difficulté afin de développer leur employabilité. Les salariés du chantier d'insertion réalisent pour les dix communes membres de la CCF des travaux d'utilité publique dans des domaines variés tels que l'environnement et les espaces verts ou le petit bâtiment.

Parallèlement à leur activité professionnelle, les salariés du chantier d'insertion bénéficient d'un suivi social et professionnel par l'organisme spécialisé Vidéo 3/4.

PROFIL DES SALARIÉS DES CHANTIERS D'INSERTIONS

En 2020, 20 personnes (dont 5 femmes) ont été présentes sur le chantier. 15 salariés étaient domiciliés sur le territoire de la CCF.



5 SORTIES POSITIVES 2020

Motif de sortie	Détail de sortie
Création d'entreprise	Vente de produits alimentaires sur les marchés
CDI	Entreprise Sasu Choc Auto Fenouillet
CDD (+ de 6 mois)	Formation CQP en POEI ouvrier déménagement AFTRAL, suivie d'un contrat de professionnalisation à Jimenez
CDD (2 ans)	Contrat d'apprentissage Mairie de Merville / CFA Montauban à BP Travaux
Formation qualifiante	Formation (2 mois) préparateur de commandes à AFTRAL

BILAN 2020 TRAVAUX RÉALISÉS

BOULOC	Réfection de la Chapelle de la Vierge, d'une partie du presbytère et de la porte d'entrée
CASTELNAU	Mise en peinture des murs de l'escalier Rue du 19 Mars ainsi que le mur devant le transformateur
	Nettoyage et mise en peinture Maison du Parc du terroir et application d'une lasure sur certaines boiseries
	Débroussaillage aux jardins partagés
	Réparation des poteaux anti stationnement Av. de Montauban
CÉPET	Pose de paillis route de Saint-Sauveur
	Taille des haies du cimetière
	Fin de la taille des haies et débroussaillage d'un fossé au niveau de l'école
	Ponçage et mise en peinture en trois passes des grilles de la Mairie
	Débroussaillage de la coulée verte et nettoyage, ponçage et mise en peinture de la croix au rond-point de la salle des fêtes
FRONTON	Peinture des salles de classes de l'école élémentaire
	Pose d'occultants à la crèche et plantation de végétaux
GARGAS	Désherbage du cimetière
	Réfection des bancs de la commune
	Taille des haies du cimetière, du terrain de tennis et de l'école
SAINT- RUSTICE	Réfection de la porte d'entrée et du porche de l'église
	Réfection du toit des toilettes et d'une partie de la sacristie de l'église
	Désherbage du cimetière
	Taille des haies du cimetière
	Taille des haies de la mairie
SAINT- SAUVEUR	Réfection des bancs de l'école
VACQUIERS	Pose d'un grillage à l'école
VILLAUDRIC	Débroussaillage d'un fossé mère
	Peinture du local de la future cantine
	Réalisation de massifs ZAC de Gourdis
	Pose de bâches ZAC de Gourdis
VILLENEUVE- LÈS-BOULOC	Débroussaillage du bois du 8 Mai 1945, du bois Sainte Croix et du bois Saint Pierre
	Débroussaillage derrière l'école

Aire d'accueil des gens du voyage

Depuis le 1er janvier 2017, les EPCI à fiscalité propre sont compétents pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Il s'agit d'une compétence devenue obligatoire par la loi du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV)

Le SDAHGV prescrit la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage pour les communes de plus de 5000 habitants. Il fixe les équipements à réaliser par les collectivités territoriales, à titre individuel ou collectif : aires permanentes d'accueil et aires de grand passage.

D'après les orientations du **Plan Départemental de l'Habitat de Haute-Garonne 2020-2026**, la volonté des gens du voyage de bénéficier de lieux d'ancrage s'affirme, motivée par :

- **L'envie de disposer d'un « chez soi »** tout en conservant tout ou partie de son mode de vie, comme l'habitat en caravane
- **Pouvoir s'installer durablement** tout en ayant la possibilité de partir en voyage et de revenir
- **Bénéficier d'un habitat plus confortable et mieux isolé**
- **Favoriser la scolarisation des enfants et les soins médicaux**

Des solutions territorialisées pour le passage des Gens du Voyage

Le SDAHGV de Haute-Garonne place au premier rang de ses priorités le développement de solutions adaptées aux besoins d'ancrage et de sédentarisation. Ces solutions d'habitat peuvent notamment se traduire par la mise en place de terrains familiaux locatifs ou de programmes adaptés de logements sociaux.

La CCF, au titre du schéma départemental doit disposer de deux aires d'accueil des gens du voyage, à Castelnau d'Estrétefonds et à Fronton. Toutefois, les besoins en sédentarisation, plus présents que les besoins en passage pour les gens du voyage, questionnent la pertinence de la création de ces aires de 20 places chacune.

A ce titre, le SDAHGV adopté en décembre 2019 a renouvelé ses ambitions, notamment par un appel à candidatures auprès des EPCI de Haute-Garonne pour une mission d'assistance technique, se traduisant ainsi par un accompagnement dans l'élaboration d'un projet territorial d'accueil et d'habitat des gens du voyage, avec l'appui d'un expert extérieur.

L'engagement de la Communauté de Communes du Frontonnais

La CCF a souhaité s'engager dans cette démarche et s'est rendue volontaire au dispositif.

L'objectif visé : l'élaboration d'un projet territorial à son échelle, où elle s'organisera pour définir sur son territoire : la localisation / la répartition géographique et la vocation des places prescrites entre « ancrage et passage », avec un objectif d'au moins 50 % de places d'« ancrage » (habitats adaptés, terrains locatifs familiaux...).

L'initiation de la démarche en 2020 a débuté par la création de groupes de travail d'élus, visant d'une part à effectuer un recensement des gens du voyage sur leurs territoires (nombre, situations, modes de vie...) et d'autre part à identifier de potentiels sites d'implantation dans un objectif de réponse aux besoins de l'ensemble des habitants.

Le projet a pour but de parvenir en 2021, à l'écriture d'une feuille de route en vue d'un avenant au SDAHGV, prenant en compte les réalités territoriales et les solutions apportées par les EPCI volontaires.

04.

**Un territoire
d'avenir...**

Protection et mise en valeur de l'environnement

Le service Protection de l'Environnement possède un effectif de 24 agents, placés sous la responsabilité du Directeur des Services Techniques. Il est situé à Fronton, 4 impasse l'Abbé Arnoult. Il est en charge de la collecte des déchets de l'ensemble des communes de la CCF.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Un PLPDMA visant à réduire les déchets est en cours de définition. Ces objectifs sont la réduction de 13 % (en kg/hab) en 2025 et de 15% en 2030 par rapport aux données 2010.

La collecte des ordures ménagères (OM)

Les OM sont collectées par 4 camions, en porte-à-porte ou en bacs de regroupement dans certains lieux (impasses, lotissements, groupe d'habitations isolées, immeubles collectifs). Elles sont collectées une fois par semaine, exceptés les métiers de bouche et certains collectifs, collectés deux fois par semaine.

Les jours de collecte sont : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi. Les tournées s'effectuent selon différents secteurs.

Les OM collectées sont acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Bessières pour y être incinérées. Les résidus (mâchefers) sont utilisés en sous-couches pour la réfection des routes.

TOTAL DES OM COLLECTÉES

	2018	2019	2020
TONNAGE	6 035	6 048	6 320
RATIO (kg/hab)	237	234	240
EVOLUTION DU RATIO	+ 3.04 %	- 1.27 %	+ 2.56 %

La collecte sélective

Les emballages à recycler (hors verre) sont collectés par 2 camions (dont 1 collectant également les ordures ménagères), en porte-à-porte ou en bacs de regroupement dans certains lieux (impasses, lotissements, groupe d'habitations isolées, immeubles collectifs).

Les communes sont collectées une fois toutes les deux semaines. Les jours de collecte sont : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi. Les tournées s'effectuent selon différents secteurs.

TOTAL DES EMBALLAGES À RECYCLER COLLECTÉS

	2018	2019	2020
TONNAGE	1 237	1 288	1 279
RATIO (kg/hab)	49	50	49
EVOLUTION DU RATIO	+ 2.08 %	+ 2.04 %	- 2 %

TOTAL DU VERRE COLLECTÉS (en tonnes)

2019	2020
759.8	826
EVOLUTION N+1	+ 8.71 %

Le verre est collecté en apport volontaire par un prestataire privé. Le parc de colonnes à verre comprend 102 colonnes en 2020, soit 1 colonne pour 250 habitants*.

*conforme aux recommandations de l'éco-organisme CITEO

TOTAL DES MATÉRIAUX TRIÉS ET RECYCLÉ (en tonnes)

	2019	2020	Evolution N+1
Papiers / cartons	33.62	33.43	- 0.57%
Plastiques	4.7	4.28	- 8.94%
Emballages métalliques	1.43	1.48	+ 3.5%
Verre	29.35	30.93	+ 5.38%

Les encombrants

La CCF a mis en place un service exceptionnel de collecte pour les gros encombrants. Cette collecte, réalisée par un prestataire privé, est organisée une fois par trimestre, sur inscription des particuliers auprès du Pôle Environnement, en indiquant la nature précise des déchets à enlever.

La collecte du mois de mars a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19.

En 2020, 657 personnes ont bénéficié de cette collecte contre 557 en 2019.

Le tonnage collecté est de 74.32 tonnes soit 2,82 kg/hab (1,83 kg/hab en 2019).

Les déchets verts

Un service de collecte des déchets verts en porte-à-porte existait sur deux communes de l'ex SIVOM du Girou (Cépet et Saint-Sauveur). Ce service a été maintenu lors de l'intégration de ces communes et les déchets verts sont désormais collectés par un prestataire privé.

La collecte se déroule sur inscription en mairie, le premier mercredi des mois de mars à novembre. Ils sont ensuite acheminés vers la plateforme de compostage ROM à Bruguières.

TOTAL DES DÉCHETS VERTS COLLECTÉS (en tonnes)

	2019	2020	Evolution N+1
Cépet	30.98	29	- 6.39%
Saint-Sauveur	39.58	32.82	- 17.08%
TOTAL	70.56	61.82	- 12.39%

326
ménages ont bénéficié
de ce service (en 2020)

Au total en 2020, 326 ménages ont utilisé le service de collecte de déchets verts en porte à porte : 156 sur Cépet et 170 sur Saint-Sauveur.

Les Textiles, Linges, Chaussures (TLC)

Les TLC sont collectés en apport volontaire par l'association Le Relais 81.



Les cartons professionnels

Dans le but de valoriser une partie des déchets produits par les assujettis à la redevance spéciale, la CCF a mis à disposition des bennes sur trois communes (Bouloc, Castelnaud, Fronton), permettant aux professionnels de déposer les cartons d'emballages en vue du recyclage.

TONNAGE DE CARTONS ONDULÉS COLLECTÉS

	2019	2020	Evolution N+1
Bouloc	9.48	10.54	+ 11.81%
Castelnaud	24.77	31.34	+ 26.52%
Fronton	17.84	21.58	+ 20.96%
TOTAL	52.09	63.46	+ 21.83%

Benne pneus pour les particuliers

Les pneus étant refusés en déchèteries, la CCF met à disposition de ses administrés une benne pour jeter les pneus au pôle Exploitation Voirie situé 4 impasse de l'Abbé Arnoult. Ils doivent avoir été déjantés au préalable.



Le compostage individuel

La CCF met à disposition de ses administrés des composteurs au prix de 13 euros et des bio-seaux à 2 euros (tarifs en vigueur au 1er janvier 2020). Ces composteurs et ces bio-seaux sont à retirer directement au pôle Environnement (point en requestionnement dans le cadre du PLPDMA).



Location de bennes à déchets verts et gravats pour les particuliers

Les bennes sont mises à disposition des particuliers au coût de 70 € pour une durée de 3 jours maximum (tarif en vigueur au 1er janvier 2020). Si la benne est déposée sur le domaine public, une demande auprès de la mairie doit être faite pour l'autorisation du dépôt (permission de voirie) un mois avant la date d'intervention.



Depuis le mois de juillet 2019, la mise à disposition de bennes aux particuliers est effectuée en régie par les agents de la CCF (anciennement assurée par un prestataire privé).



Les déchèteries

L'accès aux déchèteries est gratuit et réservé exclusivement aux habitants de la CCF, qui peuvent apporter leurs déchets dans les treize déchèteries gérées par DECOSET : Cornebarrieu, Colomiers, L'Union, Ramonville, Verfeil, Saint-Alban, Fronton, Montgiscard, Grenade, Garidech, Cadours, Labège et Villemur sur Tarn. L'accès est réservé aux particuliers possédant un véhicule léger avec remorque ou un fourgon d'une largeur inférieure à 2,25 m et d'un poids total en charge inférieur à 3,5 tonnes.

En 2020, DECOSET constate un apport en déchetterie équivalent à 185 Kg/hab (stable par rapport à 2019).

Sensibiliser les citoyens

Des actions de communication régulières sont indispensables pour maintenir la mobilisation des citoyens concernant la collecte sélective. La CCF a mis en place différents outils d'information à destination des habitants pour communiquer sur le tri. En plus des documents habituels édités annuellement (calendriers, guides), des actions de proximité comme la distribution de documents aux nouveaux habitants, la sensibilisation en porte à porte, des expositions sur le thème des déchets et des interventions pédagogiques dans les écoles primaires sont mises en place.

Finances

En 2020, la CCF a versé :

- 34 340 € à la société COVED pour ses prestations de collecte des encombrants et de déchets verts en porte à porte
- 19 912 € à la société PAPREC pour la prestation de location de bennes à cartons pour les professionnels et pour la benne à pneus
- 2 194 656 au Syndicat DECOSET pour le traitement des déchets (incinération des OM, tri, déchèteries...)

Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

En 2020, le taux de TEOM est de 11,5%, soit le même taux que pour l'année 2019. Le coût final du service de collecte et traitement des déchets payé directement par les ménages s'élève à un montant de 2 927 821 €.

111 € / hab
de TEOM (en 2020)

La Redevance Spéciale (RS)

La RS s'applique à tous les producteurs de déchets qui ne sont pas les ménages : administrations, commerces, artisans, professions libérales, y compris les établissements exonérés de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour ces catégories, les élus ont décidé que la RS se substituait à la TEOM basée sur la valeur locative des propriétés bâties calculée par le Centre des Impôts.

La RS est calculée en fonction du volume de déchets produit de façon hebdomadaire et déclaré par le producteur de déchets. Son tarif est de 1,80 € /l en 2020 (le même que pour 2019).

Montant perçu
(en 2020)

407 143 €

Nbre d'assujettis
(en 2020)

361

Soutiens CITEO : au titre du contrat pour l'action et la performance (CAP)

CITEO soutient les collectivités dans leur programme de collecte sélective en leur reversant la taxe perçue auprès des producteurs d'emballages et de papiers. Les aides portent sur les tonnes de produits triés et sur les actions de communication.

223 382 €
versés par CITEO
(en 2020)

Vente matériaux

La vente des produits de la collecte sélective s'élève à 50 475 € (emballages métalliques, plastiques, en carton et en verre).

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La CCF mène depuis sa création un travail d'analyse, de réflexion et de planification stratégique qui a abouti à l'élaboration d'un PCAET, dans le cadre du SCOT du Nord Toulousain. Adopté en Conseil communautaire le 12 décembre 2019, il comprend des actions visant à lutter contre le changement climatique et s'y adapter, à promouvoir les énergies renouvelables pour développer l'autonomie énergétique du territoire et à améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergies fossiles.

Diminution de la consommation en énergie fossiles à l'horizon de 2026

La stratégie du PCAET déclinée à l'échelle de la CC du Frontonnais cible une diminution de la consommation en énergie fossiles à l'horizon de 2026 de :



47% pour l'agriculture, avec une réduction de 60% de recours à l'azote minéral



36% pour les transports, par la limitation de la consommation des carburants et le recours réduit à la voiture individuelle (télétravail, covoiturage etc.)



20% pour l'industriel, à la faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique renforcée



19% pour l'habitat résidentiel, avec un taux de rénovation des bâtiments de 2% par an



11% pour le tertiaire, grâce à la rénovation performante des bâtiments et à la sobriété énergétique

Les orientations stratégiques du PCAET

Ces orientations stratégiques sont déclinées en actions et réparties entre les partenaires en fonction des compétences et de l'échelle territoriale pertinente.

ORIENTATIONS	ACTIONS	ACTEURS	STATUT
Un territoire engagé : Gouvernance, volontarisme & animation	Animation du PCAET	SCOT NT	En cours
	Communiquer autour de la transition énergétique	SCOT NT	En cours
	Renforcer la rénovation de l'éclairage public	SDEHG	En cours
	Renforcer la rénovation des bâtiments publics	Communes	En cours
	Renforcer la transformation de la flotte des véhicules publics	Communes	En cours
	Manager et mutualiser pour la sobriété énergétique du patrimoine public	SCOT NT	En cours
	Créer un bâtiment exemplaire à l'échelle de l'EPCI	CCF	A lancer

ORIENTATIONS	ACTIONS	ACTEURS	STATUT
Une mobilisation volontariste des services communautaires	Gérer durablement les voiries	CCF	En cours
	Gérer durablement les espaces verts	CCF	En cours
	Mettre en oeuvre le PLPDMA	CCF	En cours
	Développer le réemploi	DECOSET	En cours
Une mobilité plus responsable	Etablir un Plan de Mobilité Rurale	SCOT NT	En cours
	Etablir un Observatoire des Commerces et Services de Proximité	CCF	En cours
	Etablir un Plan de Déplacements des Agents Publics	CCF	En cours
	Etablir un Plan de Déplacements sur Eurocentre	SM Eurocentre	A lancer
	Faciliter les déplacements domicile/ travail alternatifs à la voiture individuelle	CCF	A lancer
	Faciliter les déplacements de proximité	Communes	A lancer
	Décarboner les transports	Communes CCF	A lancer
Accompagner le secteur privé dans la transition énergétique et climatique	Organiser et mettre en oeuvre l'accompagnement des particuliers	SCOT NT	A lancer
	Accompagner les artisans pour une rénovation thermique optimisée	CMA 31	En cours
	Accompagner les entreprises dans la transition énergétique	CCI 31 CMA 31	A lancer
Un modèle agricole et alimentaire plus vertueux	Accompagner les agriculteurs des secteurs vulnérables aux fortes pluies et à la biodiversité dégradée	CCF	En cours
	Etudier l'approvisionnement des cantines scolaires par des produits locaux/bio	CCF	En cours
	Accompagner la transition agroécologique	CCF	A lancer
Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables (EnR)	Promouvoir la méthanisation	CCF	A lancer
	Promouvoir les réseaux de chaleur alimentées par des EnR	Communes	A lancer
	Mettre en oeuvre un cadastre solaire	SCOT NT	A lancer
	Accompagner l'implantation d'une centrale solaire au sol	Villeneuve-lès-Bouloc	En Cours
Une anticipation responsable de l'augmentation de la population	Réviser le SCOT en intégrant les enjeux du PCAET	SCOT NT	En cours
	Co-construire un projet de lotissement exemplaire	CAUE	A lancer
	Etablir un schéma et des préconisations sur la qualité de l'air	SCOT NT	En cours
	Etablir un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	CCF	En cours

Les cycles de l'eau

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

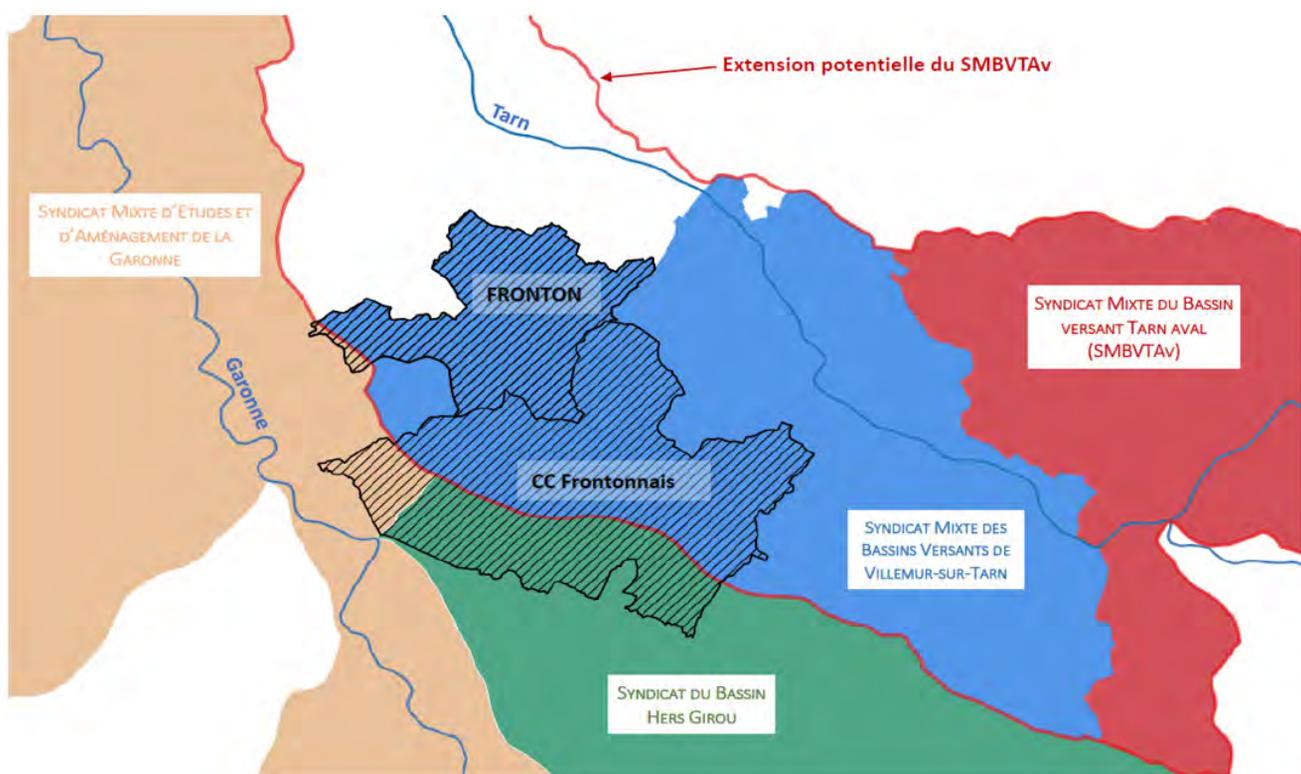
La compétence GEMAPI a été instaurée par la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), modifiée par la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 15 août 2015, pour couvrir l'ensemble du territoire en structures compétentes en matière de gestion des cours d'eau et de prévention des inondations. Obligatoire, cette compétence a été attribuée aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018.

Les missions correspondant à la compétence GEMAPI énumérées à l'article L211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac, ou plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Les EPCI peuvent exercer la compétence GEMAPI en régie ou bien la déléguer à un syndicat, à un établissement public territorial de bassin ou à un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau.

Le territoire de la CCF est recoupé par 4 bassins versants (Hers, Girou, Tarn et Garonne) et géré par 3 syndicats :



L'eau potable, l'assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

La loi NOTRe a prévu le transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI au 1er janvier 2020, obligatoire au plus tard le 1er janvier 2026 pour les Communautés de communes.

La loi 2018-702 du 3 août 2018 a introduit un mécanisme de minorité de blocage permettant aux communes d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de publication de la loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences eau et/ou assainissement, de reporter le transfert obligatoire de la compétence « eau » et/ou de la compétence « assainissement » au 1^{er} janvier 2026, si 25 % des communes membres représentant 20 % de la population intercommunale s'opposaient à l'un ou aux deux transferts avant le 1^{er} juillet 2019.

Qui plus est, la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 autorise les communautés de communes et les communautés d'agglomération à déléguer tout ou partie des compétences liées à l'eau, l'assainissement des eaux usées ou la gestion des eaux pluviales aux communes ou aux syndicats infra-communautaires existant au 1^{er} janvier 2019.

Tableau de l'exercice de la compétence Eau et assainissement sur le territoire

	EAU POTABLE			ASSAINISSEMENT	
	Production	Transport et stockage	Distribution	Collectif	Non collectif
Bouloc	SIEHG	SIEHG	SIEHG	SMEA	SMEA
Castelnau	SIEHG	SIEHG	SIEHG	SMEA	SMEA
Cépet	SIEHG	SIEHG	SIEHG	SMEA	SMEA
Fronton	SMEA & GRISOLLES	SMEA & GRISOLLES	FRONTON & GRISOLLES	FRONTON & SMEA	FRONTON & SMEA
Gargas	SIEHG	SIEHG	SIEHG	SMEA	SMEA
Saint-Rustice	SIEHG	SIEHG	SIEHG	GRISOLLES	GRISOLLES
Saint-Sauveur	SIEHG	SIEHG	SIEHG	SMEA	SMEA
Vacquiers	SIEHG	SIEHG	SIEHG	SMEA	SMEA
Villaudric	SIEHG	SIEHG	SIEHG	SMEA	SMEA
Villeneuve	SMEA	SMEA	10 SMEA	SMEA	SMEA

Pluvial urbain

La CC du Frontonnais est compétente sur les eaux pluviales urbaines sauf et à titre transitoire pour les communes Castelnau d'Estrétefonds, Fronton et Saint-Sauveur qui sont membres du SMEA³¹. A partir de 2021, la CCF exercera la compétence sur l'ensemble des 10 communes.

Dans la perspective du transfert obligatoire de la compétence « eau » et « assainissement », la CC du Frontonnais conduit une réflexion sur la meilleure gouvernance du petit cycle de l'eau dont les principes sont la proximité et la maîtrise du territoire.

Dans la perspective de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la CC du Frontonnais a engagé l'élaboration d'un Schéma directeur des eaux pluviales et zonage pluvial sur les 10 communes sur la base d'une modélisation hydraulique des réseaux pluviaux structurants.

Les 10 communes de la CCF



M. Serge Terrance,
Maire de Bouloc



M. Daniel Dupuy,
Maire de Castelnaud
d'Estrétefonds



Mme Colette Solomiac
Maire de Cépet



M. Hugo Cavagnac,
Maire de Fronton



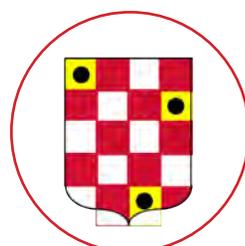
Mme Janine Gibert,
Maire de Gargas



M. Edmond Aussel,
Maire de Saint-Rustice



M. Philippe Petit,
Maire de Saint-Sauveur



Mme Virginie Clavel,
Maire de Vacquiers



M. Philippe Provendier,
Maire de Villaudric



M. André Gallinaro,
Maire de
Villeneuve-lès-Bouloc

Le Frontonnais
Communauté de communes

3 rue du Vigé • 31620 BOULOC
05.61.82.13.32 - contact@cc-dufrontonnais.fr

cc-dufrontonnais.fr

